



## Rencontre entre les directions de l'USFP et du PAM

Une importante rencontre a eu lieu, hier, entre le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, accompagné du président du Conseil national, Habib El Malki, et du membre du Bureau politique, Abdelhamid Fatihi, d'un côté, et le secrétaire général du PAM, Abdellatif Wahbi, et du dirigeant du même parti, Rachid El Abdi, de l'autre. Les échanges entre les deux parties ont porté sur la conjoncture actuelle et les développements liés à la pandémie. Les deux délégations, affirme par ailleurs Driss Lachgar, ont convenu des efforts à entreprendre en vue d'assurer l'évolution du processus politique et préserver ainsi la pluralité et la démocratie à travers les mécanismes de probité et d'intégrité. Un objectif commun qui passe par l'élargissement de la participation aux élections, tout en visant le renouvellement des élites par le rajeunissement et la représentativité liée au genre, ce qui devrait aboutir à un Parlement représentatif, précise le Premier secrétaire.

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9063

Vendredi 10 Juillet 2020

# Sauver la SAMIR

## *Par devoir et par nécessité*

*Le pourquoi et le comment explicités par l'USFP*

*Large tour d'horizon lors de la rencontre entre le Premier secrétaire de l'USFP et les membres du Conseil national issus de la région de Fes-Meknes*

**Driss Lachgar :** *Notre pays a besoin d'un système électoral qui redonnerait à la politique toutes ses lettres de noblesse*

Page 2

**Mohamed Benchaâboune appelle les partenaires sociaux et le secteur privé à un dialogue responsable sur les défis de sortie de crise**



Pages 4-5

## Débat sur la réforme du Code électoral

La Commission des affaires politiques, institutionnelles et juridiques de l'USFP organisera dimanche 12 juillet 2020 à 17 heures un webinaire via l'application Zoom sur la réforme du Code électoral. A ce webinaire qui sera encadré par Driss Lachgar, Premier secrétaire du parti de la Rose, participeront Ahmed Moufid, professeur universitaire de droit constitutionnel et de sciences politiques à l'Université Sidi Mohammed Ben Abdallah de Fès et Abdelkebir Tabih, avocat et membre de la Commission d'arbitrage et de déontologie de l'USFP.

Le reporting de cet événement sera assuré par Aicha Zekri, rapporteur de cette dernière commission.



Page 3

# Large tour d'horizon lors de la rencontre entre le Premier secrétaire de l'USFP et les membres du Conseil national issus de la région de Fès-Meknès

## Actualité

**A** l'instar des rencontres avec les membres du Conseil de l'USFP dans les autres régions, le Premier secrétaire de l'USFP a présidé samedi 4 juillet une réunion avec les membres du Conseil national du parti de la région Fès-Meknès.

Au début de cette réunion à laquelle ont pris part 50 membres dudit Conseil, Driss Lachguar a présenté un exposé politique évoquant les documents et les propositions que l'USFP avait produits récemment portant sur le monde, le Maroc, et le parti post-Corona. Parmi ces documents figurent, à titre d'exemple, la Plateforme d'orientation élaborée par le Premier secrétaire lui-même et le communiqué du Bureau politique publié à l'issue de sa réunion les 27 et 28 mai dernier.

Pour le dirigeant ittihadi, la crise sanitaire du Covid-19 a pris tout le monde au dépourvu et bouleversé les certitudes, les constantes et les équilibres, soulignant que ses effets négatifs sur les sociétés et les économies sont terribles, ce qui changerait inévitablement la face du monde et le mode de vie de l'humanité toute entière. Elle changerait également la gouvernance des pays et des gouvernements dans la gestion des domaines économique et social avec de nouvelles priorités limitant la logique du libéralisme sauvage de la société de consommation et de l'individualisme excessif et permettant à l'État de retrouver ses rôles dans l'orientation et l'intervention pour garantir et préserver l'équilibre et la paix sociale, la sécurité alimentaire et sanitaire, l'éducation, l'emploi, le logement, les loisirs et l'environnement.

Concernant la gestion de la crise sanitaire, Driss Lachguar a salué les décisions et les mesures préventives que notre pays a initiées dès l'apparition des premiers cas du Covid-19, mettant en avant que l'USFP était précurseur quand il a défendu l'idée d'un « Etat fort et juste et une société solidaire », car la gestion de la crise sanitaire a montré que notre pays a bel et bien besoin d'un Etat social fort, juste et d'une société solidaire.

Le dirigeant socialiste a également passé en revue la situation au niveau international et les derniers développements sur la scène politique arabe, en particulier dans la région du Moyen-Orient. A cet égard, il a souligné la gravité de la situation après la décision malencontreuse des dirigeants israéliens d'annexer des colonies en Cisjordanie et dans la vallée du Jourdain, condamnant cette décision sioniste violant les résolutions et traités des Nations unies et rappelant la position ferme de l'USFP en faveur de la Palestine et de son peuple militant pour l'édification de leur Etat national,



*Driss Lachguar : Notre pays a besoin d'un système électoral qui redonnerait à la politique toutes ses lettres de noblesse*



démocratique indépendant avec Al Qods-Est comme capitale.

Driss Lachguar a aussi évoqué la crise libyenne, soulignant que le peuple libyen a le droit, après avoir subi

les affres de la guerre et des conflits internes, de jouir de la paix, de la sécurité, de son Etat stable et ses institutions démocratiques.

Par ailleurs, le Premier secrétaire a

mis en garde contre le retard dans la préparation de la loi de Finances rectificative pour faire face aux effets négatifs de la pandémie, rappelant à cet égard les propositions de l'USFP visant à donner la priorité aux secteurs sociaux, au soutien des couches sociales défavorisées, à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la réduction des dépenses de fonctionnement.

S'agissant des prochaines échéances électorales, le dirigeant du Parti de la Rose a affirmé que le développement démocratique, institutionnel et politique de notre pays a besoin d'un système électoral qui redonnerait à la politique et au processus électoral leur noblesse et leur attractivité et qui mettrait fin à toutes les pratiques électorales malhonnêtes consistant à l'utilisation de l'argent et de la bienfaisance suspecte pour acheter les voix. Cette réforme préconisée par l'USFP serait à même de produire une véritable carte politique, d'intégrer plus de femmes et de jeunes et de valoriser la compétition électorale honnête.

En ce qui concerne la vie interne du parti, Driss Lachguar a souligné que la préservation de l'unité du parti, le maintien du dialogue serein et constructif au sein de ses institutions, le rejet des conflits et des désaccords qui entravent le progrès du parti et la concentration sur la noblesse et les objectifs de la mission historique de l'USFP resteront la ligne directrice de tous les Ittihadis dans leur action.

Le Premier secrétaire a également étayé devant les membres du Conseil national de la région Fès-Meknès les données statistiques sur les dernières élections communales (2015) concernant cette région, tout en les appelant à les lire de façon objective et à en tirer les leçons pour l'avenir.

Lors de cette réunion qui a duré cinq heures, les secrétaires provinciaux de la région (Meknès, Sefrou, Taounate, Taza, Ifrane, Azrou, Boulmane et Fès) et les autres membres du Conseil national ont pris la parole et salué la tenue de ce genre de réunions au niveau régional et les propositions avancées par l'USFP pour faire face aux répercussions négatives de la crise sanitaire du Covid-19 ainsi que celles concernant la réforme du système électoral pour garantir la transparence du processus électoral.

Ils ont également appelé tous les Ittihadis et tous ceux qui partagent les choix de l'USFP et son horizon social, démocratique et moderniste à travailler collectivement pour un autre projet sociétal et politique mettant un terme aux années de vaches maigres vécues par le pays depuis l'adoption de la Constitution de juillet 2011.

**Mourad Tabet**

# Sauver la SAMIR

## *Par devoir et par nécessité*

### *Le pourquoi et le comment explicités par l'USFP*



**E**t si le happy end de ce feuilleton économique et judiciaire de la SAMIR venait de l'USFP ?

Quelques jours à peine après la rencontre entre le Premier secrétaire Driss Lachgar et des membres du Front national de la sauvegarde de la SAMIR, le Groupe socialiste à la Chambre des conseillers est passé à l'acte en proposant la cession des actifs de cette raffinerie à l'Etat marocain et ce en l'absence de repreneur. Une proposition de loi a été dernièrement soumise dans ce sens. En effet, depuis 2016, nombreux sont les offres internationales de reprise qui ont été exprimées sans aboutir. Les plus récentes concernent trois sociétés étrangères, à savoir Petroen Engineering, Citax et Cosco Maroc, qui ont proposé respectivement 24 milliards, 22 milliards et 21 milliards de dirhams pour le rachat de l'ensemble du groupe SAMIR. Mais elles ont buté sur la question de la garantie bancaire, estimée par le juge-commissaire à 10% du montant global de l'offre.

Dernièrement, il y a eu volonté d'exploiter les sites de la SAMIR par l'Office national des hydrocarbures et des minéraux (ONHYM) censé entre-

prendre les procédures de location et mener toutes les opérations de fourniture et de stockage des produits pétroliers en lien avec cette exploitation temporaire, mais ce chantier peine lui aussi à démarrer.

Pour le Groupe socialiste, cette proposition de loi est motivée à la fois par le souci de préserver les actifs de ladite raffinerie estimés à 21.647 milliards de DH et par l'intérêt public qui exige d'assurer la sécurité énergétique du pays et son approvisionnement constant en carburants, d'autant que les produits pétroliers sont en grande partie importés de l'étranger et représentent 51% du panier énergétique national.

Selon ladite proposition de loi, la cession des actifs de la SAMIR au profit de l'Etat englobe l'ensemble des actifs, biens immobiliers et autres, licences et brevets détenus par la raffinerie en excluant les crédits, les hypothèques et les garanties dont celle des entreprises annexées ou les participations financières dans d'autres entreprises.

En effet, ladite proposition insiste sur la nécessité d'annuler de tous ces emprunts et garanties enregistrés sur la propriété de la SAMIR quelle que soit leur nature tout en chargeant les admi-

nistrations et les établissements concernés, selon leurs compétences, d'enregistrer et de transférer les actifs de la SAMIR à l'Etat.

Le ministère des Finances, de l'Economie et de la Réforme de l'administration doit se charger de prendre toutes les mesures nécessaires au transfert de la propriété de cette entreprise à l'Etat et d'assurer la reprise de la production, précise l'article trois du texte proposé par le Groupe socialiste.

En outre, il suggère que l'ensemble de cette opération de cession soit encadré par une loi organique définissant les mécanismes et les mesures facilitant cette cession et permettant l'indemnisation des parties concernées.

Le Groupe socialiste a également soumis une proposition de loi concernant l'encadrement des prix de vente des carburants qui a été justifié par les dysfonctionnements enregistrés au niveau du stockage, de la hausse des prix de vente des carburants au public après leur libéralisation début 2016 ainsi que par la suspension des activités de la SAMIR.

L'article 1 de cette proposition exclut les carburants et les autres produits pétroliers de la liste des prix libéralisés

et impute aux autorités locales la responsabilité de les encadrer. Le prix maximum de vente au public doit être fixé chaque lundi à minuit et être calculé selon la moyenne des prix à l'international, le coût du transport, du stockage, de l'assurance et de la marge bénéficiaire des opérateurs chargés du stockage et de la distribution en gros ou au détail. Le prix dans les stations services ne doit pas dépasser le seuil du prix maximum.

Par ailleurs, les autorités peuvent intervenir pour soutenir les prix de vente des carburants au cas où ceux-ci dépassent le pouvoir d'achat des consommateurs et où ils risquent d'impacter négativement les entreprises et l'économie nationale.

Un texte organique est prévu pour encadrer les conditions et les mécanismes d'intervention des autorités publiques dans le soutien des prix en cas de hausse importante et insupportable. Et c'est le ministère des Finances, de l'Economie et de la Réforme de l'administration qui sera chargé de fixer hebdomadairement les prix de vente ainsi que du contrôle et de la répression des contrevenants.

Hassan Bentaleb

# Mohamed Benchaâboun appelle les partenaires sociaux et le secteur privé à un dialogue responsable sur les défis de sortie de crise

*Tenue de la séance conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation du PLFR 2020*



**L**e ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâboun, a appelé, mercredi à Rabat, les partenaires sociaux et le secteur privé à engager un "dialogue responsable" sur les défis relatifs à la sortie de la crise sanitaire induite par le Covid-19.

"J'exhorte l'ensemble des partenaires sociaux et le secteur privé à engager un dialogue responsable autour des défis économiques et sociaux relatifs à la sortie de la crise, à oeuvrer sérieusement pour la mise en place d'un pacte collectif qui place l'intérêt suprême de la patrie au-dessus de toute autre considération et à consentir tout l'effort nécessaire pour surmonter cette conjoncture exceptionnelle et gagner le pari de la préservation des emplois", a souligné Mohamed Benchaâboun lors d'une séance conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation du PLFR-2020.

Le ministre a, en outre, mis en relief l'importance de tirer les enseignements de cette crise sanitaire, de privilégier l'intérêt suprême de la nation et d'orienter l'intelligence collective de l'ensemble des acteurs, y compris le gouvernement, le Parlement, les collectivités territoriales, le secteur privé et les partenaires sociaux vers l'élaboration de mécanismes à même de permettre de transcender les conséquences négatives de cette crise.

Il a, d'autre part, expliqué que l'économie nationale a été impactée par les incidences négatives de la pandémie en raison de l'ouverture du Royaume sur l'extérieur, comme en atteste la comparaison des données du mois de mai avec celles de l'année dernière, notamment celles relatives aux secteurs les plus touchés, à l'instar de

l'automobile, l'aéronautique et le textile-habillement.

Le Royaume, sous la conduite éclairée de S.M le Roi Mohammed VI, a été cité en modèle au niveau international, tant pour la forte solidarité dont ont fait montre les Marocains, que pour sa proactivité et l'anticipation des risques induits par cette crise sanitaire d'envergure ainsi que pour la célérité et l'efficacité dans la prise des décisions audacieuses pour garantir la sécurité sanitaire des

citoyens.

Le ministre a, dans ce cadre, passé en revue les différentes mesures préventives mises en place par le Maroc depuis l'annonce de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, rappelant que ces actions prises sur Hautes instructions Royales, ont eu un impact positif quant au renforcement de la confiance dans l'Etat et les institutions et à la résilience des secteurs et entreprises affectés par la pandémie, outre la sauvegarde de l'emploi et du pouvoir d'achat des familles mises en difficulté par cette crise.

Parmi ces mesures, il a cité en premier lieu la décision Royale clairvoyante de créer le Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus, qui a connu un fort élan de solidarité inédit de la part du peuple marocain, ce qui a permis de mobiliser plus de 33 milliards de dirhams (MMDH), dont 10 MMDH alloués par le budget général de l'Etat, 1,5 MMDH sous forme de contribution des budgets des régions et 21,5 MMDH de dons injectés par les institutionnels, le secteur privé et les citoyens.

Il a, dans ce sens, relevé que les engagements des dépenses au titre de ce Fonds ont totalisé 25 milliards de dirhams (MMDH), dont 18 MMDH débloqués à ce jour (2 MMDH pour l'acquisition de matériels et équipements médicaux nécessaires à la lutte contre la pandémie et 16 MMDH pour financer les mesures de soutien prises par le gouvernement dans le cadre du Comité de veille économique (CVE).

En outre, un montant de 2 MMDH a été alloué à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) dans le cadre des indemnités du mois de juin des salariés déclarés et une enveloppe de 5



**Conditionnement de l'appui à la reprise économique par la préservation d'au moins 80% des employés déclarés à la CNSS et la régularisation rapide de la situation de ceux qui ne le sont pas**

MMDH a été consacrée à la Caisse centrale de garantie pour appuyer les mécanismes de garantie au profit des entreprises, a-t-il ajouté, notant que les dépenses du Fonds décaissées à ce jour ont permis l'octroi d'aides financières au profit d'environ 900.000 salariés déclarés à la CNSS et à 5,5 millions de ménages opérant dans l'informel, dont 45% en milieu rural.



**Réduction des dépenses de fonctionnement de 4,3 MMDH et augmentation des investissements de 7,5 MMDH**





Il a également évoqué les mesures prises pour alléger les charges sociales, fiscales et financières des entreprises et faciliter leur accès au financement afin de soutenir leurs trésoreries et les aider à honorer leurs engagements financiers, et ce dans le but de préserver les emplois et renforcer leur résilience face aux conséquences de la crise, notant, à cet égard, que l'opérationnalisation du dispositif "Damane Oxygène" a profité à plus de 45.000 petites et moyennes entreprises pour un montant dépassant les 17 MMDH.

En plus des mesures décidées au profit des salariés, des familles opérant dans l'informel et des entreprises, le ministre a indiqué que des actions ont été prises au niveau juridique et sur le plan de la gestion proactive afin de maîtriser l'impact de la crise sur les réserves en devises du pays et de maintenir la capacité de l'économie nationale à répondre notamment aux besoins alimentaires et énergétiques.

Mohamed Benchaâboum a également noté qu'un total de 4,5 milliards de dollars a été mobilisé jusqu'à présent, en particulier à travers le tirage de près de 3,2 MMDH dans le cadre de la ligne de précaution et de liquidité du Fonds mo-

nétaire international (FMI) et de 270 millions de dollars de la ligne de protection contre les risques de catastrophes avec la Banque mondiale, soulignant que ces efforts ainsi que les actions engagées pour mobiliser les financements extérieurs dans le cadre des relations de coopération avec les différents partenaires permettront au Maroc de maintenir son stock de devises pour couvrir 6 mois d'importations.

Voici, par ailleurs, les principaux points de la présentation de Mohamed Benchaâboum devant les deux Chambres du Parlement :

- Le PLFR vise à garantir les mécanismes d'appui nécessaires à la reprise progressive de l'activité économique et à préserver l'emploi.

- La mise en place de mesures pratiques pour améliorer l'efficacité de l'administration et ce, en s'appuyant sur des piliers fondamentaux, à savoir l'accompagnement de la relance progressive de l'économie, la préservation de l'emploi et l'accélération de la mise en œuvre des réformes de l'administration.

- L'élaboration du PLFR se base sur un nouvel équilibre financier qui tient compte de la baisse des recettes budgétaires de 40 milliards de dirhams (MMDH) et de la révision des priorités en réduisant les dépenses de fonctionnement de 4,3 MMDH et en augmentant les investissements du Budget général de 7,5 MMDH.

- Le gouvernement accordera un intérêt particulier au soutien et à l'accompagnement des entreprises nationales touchées par la crise en vue de leur permettre de reprendre graduellement leur activité.

- Les mesures sectorielles vont consolider la mise en place d'une série de mécanismes de garantie des crédits destinés aux entreprises publiques et privées, les très petites, petites, moyennes et grandes. Le taux d'intérêt ne dépassera pas les 3,5%, alors que le délai de remboursement est fixé à 7 ans, avec deux ans de grâce et une garantie de l'Etat variant entre 80% et 95% selon le chiffre d'affaires.

- Afin de soutenir l'accès des entreprises au financement, le gouvernement entend engager une réforme institutionnelle du système national de garantie porté par la Caisse centrale de garantie (CCG) en la transformant en société anonyme. Cette réforme nécessitera une enveloppe de 5 MMDH du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) et ce, dans l'objectif de couvrir les risques liés au défaut de paiement des entreprises bénéficiaires de la garantie.



## Encouragement de la substitution des importations par la production locale

- Les entreprises bénéficiaires des mécanismes de garantie sont appelées à préserver les postes d'emploi, à réduire les délais de paiement entre elles à pas moins de 50% des crédits octroyés, ce qui contribuera efficacement à l'accélération de la relance économique.

- L'augmentation des investissements du Budget général de l'Etat à 86 MMDH, ce qui permet de mobiliser 15 MMDH en faveur de l'accélération de la relance de l'économie nationale.

- Un intérêt particulier sera accordé à la promotion du produit local, essentiellement via l'opérationnalisation des mécanismes en vigueur en matière de préférence nationale et de respect des spécifications techniques et des normes et produits d'origine marocaine dans le domaine de la commande publique.

- En application des dispositions de l'article 155 du décret n°2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics, les maîtres d'ouvrages sont tenus de prévoir au niveau des règlements de consultation relatifs aux procédures de passation des marchés de travaux et des études y af-

férentes que les montants des offres présentées par les entreprises étrangères sont majorés d'un pourcentage ne dépassant pas 15% aux fins de comparaison de ces offres avec les offres présentées par les entreprises nationales.

- La pression exercée sur les réserves nationales de change impose de prendre des mesures pour encourager la substitution des importations par la production locale. Dans ce cadre, il est proposé d'augmenter les droits d'importation applicables à certains produits finis de consommation de 30% à 40%, et ce dans la limite des taux consolidés par le Maroc au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

- Le PLFR propose la réduction des droits d'enregistrement applicables aux acquisitions de biens immeubles à usage d'habitation.

- La préservation des emplois et l'accélération de la mise en œuvre des réformes de l'administration font partie des piliers du PLFR 2020.

- L'opérationnalisation de l'accompagnement spécifique aux différents secteurs sera concrétisée dans un cadre contractuel, avec les différentes parties concernées, en conditionnant l'appui à la reprise économique, par la préservation d'au moins 80% des employés déclarés à la CNSS, et la régularisation rapide de la situation des employés non déclarés.

- La croissance économique est prévue à 5% en 2020 contre 3,7% prévu par la LF initiale et ce, compte tenu de la reprise de l'activité économique depuis le mois dernier et en se basant sur les hypothèses du recul de la demande mondiale adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) de 20%, de la réalisation d'une production céréalière estimée à 30 millions de quintaux et de la baisse du cours moyen du gaz butane à 290 dollars US la tonne.

- Compte tenu de la diminution des recettes du Budget général de l'Etat de 40 MMDH et des mesures prises pour réorienter les priorités au niveau des dépenses afin d'accompagner la reprise économique, le déficit budgétaire se situerait à 7,5% du PIB en 2020 au lieu de 3,5% prévu initialement par la LF.

- Les engagements des dépenses au titre du Fonds spécial pour la gestion du Covid-19 ont atteint 25 MMDH, dont 18 MMDH débloqués à ce jour (2 MMDH pour l'acquisition de matériels et équipements médicaux nécessaires à la lutte contre la pandémie et 16 MMDH pour financer les mesures de soutien prises par le gouvernement dans le cadre du Comité de veille économique.



## Promotion des produits locaux via l'opérationnalisation des mécanismes de la préférence nationale

*Préparation des prochaines échéances électorales*

# Abdelouafi Laftit tient une réunion avec les chefs des partis politiques



**L**e ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, a tenu, mercredi à Rabat, en compagnie du ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Noureddine Boutayeb, une réunion avec les secrétaires généraux et présidents des partis politiques représentés au Parlement dans le cadre des réunions prévues entre le ministère de l'Intérieur et les leaders des partis politiques pour échanger sur les conceptions des prochaines échéances électorales.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la méthodologie de concertation fructueuse et de débat constructif adoptée par le gouvernement pour échanger avec les acteurs politiques sur les grandes questions nationales, y compris la préparation des prochaines échéances électorales prévues au Royaume en 2021, qui est une année électorale par excellence laquelle connaîtra le renouvellement de l'ensemble des institutions représentatives nationales locales et professionnelles, qu'il s'agisse de conseils communaux, de conseils provinciaux, de conseils régionaux, de chambres professionnelles, d'élections des représentants des salariés ou des deux Chambres du Parlement.

A l'entame de cette réunion, Abde-

louafi Laftit a souligné l'importance de cette rencontre qui vise à bien préparer l'ensemble des prochaines échéances électorales et qui constitue le début effectif du chantier de concertations portant sur les élections et visant à ancrer l'entente en vue de poursuivre le renforcement des réformes politiques entamées par le Royaume et apporter une dynamique nouvelle au travail politique et aux institutions politiques de manière à répondre aux aspirations des citoyens.

Le ministre a fait part de la ferme volonté du gouvernement et des acteurs politiques de poursuivre le renforcement du processus démocratique du Royaume et participer à l'édification du Maroc de la modernité et de la solidarité mené par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, rappelant les avancées considérables réalisées par le Maroc durant les deux dernières décennies dans les domaines politiques, économiques et sociaux, lesquelles ont conféré au Royaume un rayonnement au niveau international.

Dans ce sens, il a affirmé que les sages décisions de S.M le Roi visant à ancrer l'Etat de droit à travers des réformes institutionnelles profondes ont permis de mettre en place un climat sain pour l'exercice des libertés démocratiques et

fait des échéances électorales qu'a connues le Maroc, depuis l'accession du Souverain au Trône de des glorieux ancêtres, des rendez-vous réguliers marqués par la transparence et la concurrence loyale, et dont les résultats avaient fait l'unanimité au niveau national et obtenu la reconnaissance internationale.

Après avoir évoqué l'atmosphère positive qui marque continuellement les rencontres du ministère de l'Intérieur avec les différents acteurs politiques, Abdelouafi Laftit a rappelé que son département veille à assurer et à protéger le multipartisme, conformément aux Hautes instructions Royales, à faire preuve d'écoute à l'égard des acteurs politiques et à prendre en considération l'ensemble des affaires qui les intéressent.

L'ensemble des parties prenantes doivent prendre les mesures nécessaires pour que les prochaines échéances électorales se passent dans une ambiance marquée par la concurrence loyale et l'égalité des chances entre les différents candidats et entités politiques, afin de renforcer la confiance des citoyens dans les urnes et dans les institutions représentatives qui en découlent.

Dans ce sens, le ministère de l'Intérieur œuvrera pour la réussite de l'ensem-

ble des étapes du processus électoral et réalisera l'ensemble des tâches qui lui sont assignées avec sérieux et responsabilité, conformément à l'esprit de la Constitution et en toute neutralité tant au niveau de la préparation des différentes opérations électorales que de leurs réalisations, a indiqué Abdelouafi Laftit, soulignant que l'ensemble des parties doivent s'en tenir aux valeurs démocratiques, à l'éthique des élections et à l'obligation de transparence et de concurrence loyale pour permettre aux organisateurs des élections de répondre de la façon la plus stricte en cas de dépassement.

Le ministère de l'Intérieur est mobilisé, aux côtés des secrétaires généraux et présidents des partis politiques, pour examiner les questions relatives aux échéances électorales afin d'y trouver des solutions adéquates dans le cadre d'un débat responsable et transparent, a-t-il ajouté, appelant les secrétaires généraux et présidents des partis politiques à faire part de leurs propositions en vue de préparer une base préliminaire des changements éventuels pouvant être apportés au système électoral avant de l'examiner et d'en débattre dans le cadre de la concertation avec les instances politiques.

# Débat en commission parlementaire sur le projet de loi relatif au ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social

La commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville à la Chambre des représentants a entamé, mercredi, l'examen du projet de loi n°72.18 sur le système de ciblage des bénéficiaires du programme d'appui social, en présence du ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Nouredine Boutayeb.

Ce débat approfondi s'est consacré aux divers axes du projet, destiné à instaurer un système national d'inscription des familles et personnes désireuses de profiter des programmes d'assistance sociale, gérés par les administrations publiques et les collectivités territoriales à travers la création d'un Registre social unifié, d'un Registre national de la population et d'une Agence nationale chargée de superviser ce dispositif.

Au cours des discussions, Nouredine Boutayeb a souligné que le projet de loi vise à favoriser l'émergence d'un arsenal législatif à même de rendre plus souple l'accès aux programmes d'appui social, d'inscrire ceux qui souhaitent en tirer profit, notant que la définition des modalités y afférentes sera fixée en vertu d'un texte réglementaire.

Mettant l'accent sur nombre de nouveautés apportées par le projet en termes de vérification des données, de classification des familles, de données biométriques

du Registre national de la population, le ministre délégué a souligné que le traitement des données à caractère personnel et leur exploitation dans les applications du dispositif national devraient se dérouler dans le respect de la loi n°09.08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de telles données.

Le Registre national de la population, a-t-il dit, offre la possibilité d'identifier ceux qui désirent s'inscrire sur le Registre social unifié en vue de profiter des programmes d'appui, une démarche qui implique la vérification de l'identité et de la pertinence des informations fournies à cet effet, a-t-il expliqué, ajoutant que l'agence aura notamment pour mission de vérifier et de protéger les données des personnes concernées.

D'après le texte, a-t-il poursuivi, toute personne faisant partie d'une famille éligible aux programmes précités se doit d'être déjà inscrite sur le Registre national. A cet égard, l'opération d'inscription des familles sera basée sur une série d'indicateurs et de données prenant en compte les changements économiques et sociaux, lesquelles données seront périodiquement actualisées conformément aux résultats des enquêtes du Haut-commissariat au plan.

Les députés participant à la réunion ont, de leur côté, souligné la portée significative



du projet de loi en tant que chantier intégré susceptible de remédier aux problématiques sociales, un texte qu'il convient de mettre en application dans les meilleurs délais possibles vu son impact escompté sur les catégories en situation de vulnérabilité.

Le projet permettra l'instauration de mécanismes à même de favoriser plus de cohérence entre les programmes sociaux dans une logique d'efficacité, ont-ils relevé, tout en jugeant impératif de réformer le système d'assistance et de protection sociales dans sa globalité.

L'Agence nationale des registres est une institution publique dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière pour gérer le Registre national de la population et le Registre social unifié.

L'agence s'engagera à assurer la protection des données numériques et l'intégrité du système d'information relatif aux personnes inscrites, à octroyer un identifiant digital civil et social aux bénéficiaires et à fournir des services de vérification des données contenues dans le Registre social et celui de la population.

## Séance plénière à la Chambre des représentants consacrée à la politique générale du gouvernement



La Chambre des représentants tiendra le 20 juillet courant une séance plénière consacrée à la présentation des réponses du chef du gouvernement aux questions relatives à la politique générale.

La séance portera sur l'axe relatif aux "jeunes dans ses différentes dimensions, attentes, défis et enjeux", indique un communiqué de la Chambre publié suite à la réunion hebdomadaire entre le président de l'institution législative,

Habib El Malki, et le bureau.

La Chambre des représentants a souligné l'importance de la question des jeunes devenue une priorité des préoccupations dans ses dimensions sociales, économiques et familiales, note le communiqué, ajoutant que ce sujet est confronté aujourd'hui plus que jamais à des défis majeurs en étant une base de développement.

Ainsi, le président et les membres du bureau ont passé en revue les indicateurs relatifs à cette caté-

gorie au niveau des droits économiques et sociaux, comme l'accès à l'emploi, la santé, l'enseignement, la formation et le logement et tout ce qui pourrait renforcer l'intégration et la participation à la vie civile et politique d'une manière efficace, poursuit le communiqué.

Par ailleurs, la même source note que le bureau de la Chambre a fixé l'ordre du jour de la session hebdomadaire du lundi 13 juillet courant dans trois secteurs, à savoir l'agriculture, la pêche mari-

time, le développement rural, les eaux et forêts ainsi que le secteur de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau, et le secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

En ce qui concerne la législation, le bureau a examiné notamment les textes qui lui ont été transmis et a salué les efforts de la commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville et de l'ensemble des membres et composantes de la Chambre en termes de discussions sur l'étude du projet relatif à l'état d'urgence sanitaire.

S'agissant de l'étude du projet de loi de finances rectificative, qui a été présenté mercredi en séance plénière commune des deux Chambres, le bureau a défini le programme relatif aux séances plénières et a fixé la durée du débat en consultation avec les groupes et groupement parlementaires.

Mettant en avant l'importance des relations entre la Chambre et les institutions législatives dans l'enrichissement du débat public, le bureau a validé la demande de la commission de l'enseignement, de la culture et de la communication adressée au Conseil de la concurrence pour donner son avis

concernant les règles de la concurrence dans les établissements scolaires privés.

En appliquant les dispositions de l'article 340 du règlement interne de la Chambre des représentants et suite à la demande de la commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville, la Chambre a accepté de faire une correspondance au président du Conseil économique, social et environnemental afin de déléguer l'un de ses membres pour présenter devant ladite commission l'avis du Conseil concernant le projet de loi n°72.18 qui porte sur le système de ciblage des bénéficiaires du programme de soutien social et de la mise en place de l'Agence nationale des registres.

En outre, la Chambre a approuvé la demande de la commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville concernant l'avis du Conseil national des droits de l'Homme autour du projet de loi n°04.20 relatif à la carte nationale d'identité électronique, et ce conformément à l'article 25 du droit privé de cette institution et l'article 344 du règlement intérieur de la Chambre des représentants.

# Le Maroc rouvre partiellement ses frontières



Les citoyens marocains et les résidents étrangers au Royaume, ainsi que leurs familles pourront accéder au territoire national, à partir du 14 juillet 2020 à minuit par voies aérienne et maritime



Les citoyens marocains et les résidents étrangers au Royaume, ainsi que leurs familles pourront accéder au territoire national, à partir du 14 juillet 2020 à minuit par voies aérienne et maritime, a annoncé mercredi un communiqué du gouvernement marocain à travers le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires étrangères, de la

Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger et le ministère de la Santé.

Les compagnies aériennes nationales programmeront autant de vols que nécessaires pour la réussite de cette opération, a indiqué la même source, précisant que les passagers seront tenus de présenter, avant l'embarquement, un test PCR de

moins de 48 heures, ainsi qu'un test sérologique.

Le communiqué a relevé également que des bateaux ferrys seront programmés à cet effet, exclusivement à partir des ports de Sète (en France) et de Gênes (en Italie), à l'exclusion de tout autre port, ajoutant que les voyageurs de ces ferrys seront tenus de fournir un test PCR de moins de

48 h et de se conformer aux mesures d'hygiène strictes préconisées. Un contrôle PCR pourrait éventuellement être effectué pendant le voyage, selon la même source.

Les Marocains résidant à l'étranger ainsi que les étrangers résidant au Maroc pourront quitter le Royaume, à l'issue de leur séjour, par les mêmes moyens aérien et maritime, a conclu le communiqué.

## Le Royaume acquiert le statut de membre observateur au sein de la Communauté andine des nations

Premier pays arabe et africain à bénéficier de ce statut, le Maroc conforte sa position d'interlocuteur privilégié de la région

Le Royaume du Maroc a obtenu le statut de membre observateur au sein de la Communauté andine des nations (CAN), et ce lors de la 20<sup>e</sup> réunion du Conseil présidentiel andin tenue ce mercredi à Bogotà, annonce le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Ce statut octroyé au Royaume, en tant que premier pays arabe et africain, vient conforter sa position d'interlocuteur privilégié dans la région latino-américaine et consacre son positionnement en tant que partenaire crédible, dans un contexte international marqué par l'interdépendance économique et l'interaction culturelle, indique la même source dans un communiqué.

Cette adhésion permettra de valoriser le processus de rapprochement entre le Maroc et les pays latino-américains, et ce dans le cadre du renforcement de la politique d'ouverture prônée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, rappelant que notre pays bénéficie du statut de membre observateur dans neuf organisations régionales: quatre de nature parlementaire (Parlacen, Foprel, Parlardino, Parlantino), quatre à caractère politique (SICA, OEA, SEGIB, AEC) et l'Alliance du Pacifique à dominance économique, relève le document.

L'arrimage du Maroc à cet ensemble andin qui trouve ses racines dans le patrimoine historique et culturel commun ainsi que l'influence linguistique, constitue, également, une reconnaissance des réformes engagées par le Souverain pour l'édification d'un Maroc moderne et démocratique, souligne-t-on de même source.

La Communauté andine des nations (CAN), fondée en 1997, est un ensemble régional qui compte comme pays membres la Bolivie, le Pérou, la Colombie et l'Équateur représentant environ 23% de la superficie et de la population du sous-continent latino-américain.

## Démantèlement d'une nouvelle cellule pro-Daech

Quatre arrestations opérées à Nador

Le ministère de l'Intérieur a annoncé l'arrestation mardi à Nador de quatre membres présumés d'une cellule terroriste liée au groupe jihadiste Etat islamique (EI), qui voulaient s'attaquer à des sites sensibles.

Les personnes arrêtées, âgées de 21 à 26 ans, avaient "décidé de mener des attaques terroristes visant des sites sensibles dans le Royaume", a indiqué le ministère dans un communiqué.

Les suspects, "dont le frère d'un combattant de Daech", acronyme de l'EI, "étaient en lien étroit" avec les membres d'une autre cellule démantelée en décembre entre le

Maroc et l'Espagne, selon la même source.

L'opération de démantèlement de mardi a été menée par le Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ, antiterrorisme) et les mis en cause ont été placés en garde à vue pour approfondir l'enquête, selon le communiqué.

Épargné ces dernières années par les violences liées aux groupes jihadistes, le Maroc a cependant été le théâtre fin 2018 d'une attaque contre deux touristes scandinaves dans les montagnes du Haut-Atlas.

L'an passé, 79 personnes ont été arrêtées pour des affaires de terrorisme, selon un bilan officiel.

# La responsabilité de l'Algérie dans le détournement de l'aide humanitaire destinée aux camps de Tindouf est patente

“

Brillante intervention de la délégation marocaine à la 78<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent du HCR



L'Algérie, de par son refus obstiné de permettre un recensement des populations des camps de Tindouf, qui se trouvent sur son territoire, en défiance de toutes les résolutions internationales, et sa complicité avec les milices du Polisario, est entièrement responsable des détournements des aides humanitaires destinées auxdits camps, a souligné, mercredi, à Genève la délégation marocaine participant à la 78<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent du Programme du haut-commissaire (HCR).

"La clé du détournement de l'aide humanitaire réside dans la confusion entretenue délibérément autour du nombre de la population dans les camps de Tindouf, un constat confirmé une nouvelle fois il y a quelques jours par un haut fonctionnaire de la Commission européenne qui

a soulevé des doutes sur les chiffres réels dans ces zones inaccessibles", a affirmé le représentant permanent adjoind à la mission diplomatique du Maroc à Genève, Abdellah Boutadghart, qui intervenait au titre du "point sur le rapatriement librement consenti".

"Le pays hôte est complice de cette fraude puisqu'il impose des taxes sur cette aide jusqu'à 10%, en contradiction avec les normes et pratiques humanitaires", a-t-il fait remarquer.

En conséquence, "les camps de Tindouf continuent de servir de fonds de commerce et de pions politiques, leur présence étant exploitée pour attirer de l'aide humanitaire, qui est détournée pour construire des fortunes personnelles et pour maintenir un arsenal militaire comprenant des chars lourds et des missiles sol-air", a-t-il dit.

Le diplomate a rappelé, dans ce sens, que

"des milliers de personnes parmi la population retenue contre son gré dans les camps de Tindouf, en Algérie, ont réussi à regagner la mère-patrie, dont beaucoup étaient des hauts fonctionnaires et fondateurs du groupe séparatiste qui contrôle de main de fer ces camps".

"Ils l'ont fait parce que non seulement ils étaient convaincus que les thèses séparatistes sont éculées, mais aussi parce que, contrairement à la majorité de la population des camps, ils ont trouvé les moyens de s'échapper de la détresse prévalant dans les camps", a-t-il enchaîné.

"En l'absence d'un programme de rapatriement librement consenti, qui commence par l'enregistrement, les personnes retenues dans les camps de Tindouf n'ont pu échapper à la détresse que par des passeurs de trafic d'êtres humains ou par la traversée du désert, au péril de leur vie, en

faisant face à des difficultés énormes et en encourageant le risque d'être exposées à des châtements de la part des milices séparatistes", a-t-il affirmé.

Il a appelé à lever le blocus imposé à ces populations des camps de Tindouf pour leur permettre de regagner la mère-patrie pour y vivre dans la sécurité et la dignité, mettant en avant la forte dynamique de développement que connaissent les provinces du Sud du Maroc, une dynamique confortée par le modèle de développement pour ces provinces, lancé par SM le Roi Mohammed VI.

Au total, 8 milliards de dollars ont été alloués à des projets visant à développer l'énergie éolienne et solaire, à construire des ports atlantiques, à améliorer les infrastructures routières et à construire des complexes éducatifs et des établissements de santé, a-t-il énuméré.

## Alger, partie prenante et problème dans l'affaire du Sahara

Selon l'expert péruvien en relations internationales, Ricardo Sánchez Serra



L'Algérie est à la fois partie prenante et un problème dans la question du différend artificiel autour du Sahara marocain, a souligné l'expert péruvien en relations internationales, Ricardo Sánchez Serra, mettant l'accent sur les revers diplomatiques essuyés par le régime algérien et sa création, le Polisario.

Dans un article publié par le quotidien "La Razón" et le site d'information "Prensa 21", Sánchez Serra a ajouté que les Nations unies "ont impliqué l'Algérie dans les pourparlers sur la question du Sahara, non pas en tant qu'observateur mais en tant que partie du conflit (...). En d'autres termes, l'Algérie n'est pas un pays observateur mais plutôt un problème" pour le règlement de ce différend régional artificiel. L'Algérie est tenue de répondre aux questions et demandes de diverses organisations internationales, en particulier à celles liées au recensement des Sahraouis retenus sur son sol comme le de-

mandent les Nations unies depuis des années, a-t-il indiqué, notant que le régime algérien ne pourra pas se cacher ou nier avoir commis des violations des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf, où la population sahraouie souffre dans des conditions inhumaines depuis 45 ans.

Et l'expert péruvien de poursuivre que "l'Algérie et sa création, le Polisario, essaient des revers diplomatiques successifs sur tous les fronts", notant que les dernières gifles reçues émanent du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA/ONU) au sujet de l'affaire du militant des droits de l'Homme El Fadel Breica, détenu pendant plus de quatre mois dans les camps de Tindouf, sur le sol algérien.

Sánchez Serra a également mis en lumière d'autres revers subis par le régime algérien et sa marionnette, en particulier la non reconnaissance de la "république fantôme" et l'exclusion du Polisario "de la par-

ticipation aux sommets bilatéraux de l'Union africaine (UA) avec d'autres pays", rappelant que l'UA a décidé de soutenir les Nations unies pour trouver une solution au conflit artificiel autour du Sahara marocain, ce qui constitue, de l'avis de l'expert péruvien, "une nouvelle défaite" pour les séparatistes.

Il a rappelé, dans le même contexte, que "le Conseil de sécurité des Nations unies considère que l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc est sérieuse, crédible et susceptible de permettre de trouver une solution politique au conflit que l'Algérie" a créé autour du Sahara.

Tous ces revers que l'Algérie et sa création, le Polisario, essaient sont des "victoires diplomatiques du droit international, de la justice et de la vérité", a-t-il estimé, notant que le Maroc ne cesse d'insister sur le respect de sa souveraineté sur ses provinces du Sud et de son intégrité territoriale.

# Nasser Bourita : *La solution de la crise libyenne doit être politique, pas militaire*

*Préoccupation, déception et appel à la mobilisation, les trois messages que le Maroc a adressés au Conseil de sécurité concernant ce pays*



**L**e ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a fait part mercredi devant le Conseil de sécurité de l'ONU de trois messages exprimant "la préoccupation, la déception et l'appel à la mobilisation" du Royaume du Maroc face à la détérioration continue de la situation en Libye.

Intervenant lors d'une réunion virtuelle du Conseil de sécurité sur la Libye, tenue au niveau des ministres des Affaires étrangères, il a souligné que le Maroc exprime un message de préoccupation étant donné que la situation dans ce pays se dégrade sans arrêt, sur les plans politique, sécuritaire, économique et humanitaire, et que la pandémie du coronavirus "n'a rien arrangé".

Un message de déception, a poursuivi le ministre, en ce sens que les bonnes volontés de la communauté internationale sont là, "mais sa volonté politique reste à trouver". "Il y a lieu d'être réaliste et pragmatique dans le traitement de la situation. La prolifération des initiatives produit un effet contraire", a-t-il dit.

"La Libye n'est pas un fonds de

commerce diplomatique", a-t-il martelé lors de cette réunion marquée par la participation d'une trentaine de ministres des Affaires étrangères, déplorant que les interventions étrangères ne servent pas les intérêts de la Libye et n'aident pas les protagonistes libyens à transcender leurs intérêts particuliers pour s'élever vers l'intérêt commun de tous les Libyens".

Un appel à la mobilisation, a expliqué Nasser Bourita, dans le sens où le consensus international doit être traduit par des actions fortes et concrètes.

"La solution doit être politique, pas militaire", a-t-il insisté, ajoutant que cette solution doit venir des Libyens eux-mêmes, et doit garantir l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye.

"L'Accord de Skhirat n'est pas parfait. Mais aucune alternative valable n'est sur la table. Ses dispositions doivent être ajustées et mises à jour, par les frères libyens", a souligné le ministre.

Il a également estimé que la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) reste un instrument important, qu'il convient de renforcer et de restructurer.

Evoquant la situation dans le pays, il a relevé qu'en l'espace d'une année, 2.356 personnes sont mortes en Libye, dont 740 civils.

Sur le plan humanitaire, a-t-il ajouté, le nombre de personnes déplacées et de réfugiés continue d'augmenter, précisant que la Libye compte plus de 400.000 personnes déplacées internes et près de 50.000 réfugiés et demandeurs d'asile.

Au niveau économique, la baisse de la croissance du PIB est estimée à 58,7% en 2020 dans le pays, et l'augmentation du taux d'inflation est prévue à 22%, a noté le ministre, qui a aussi souligné que la situation sécuritaire est alarmante, avec la présence sur le terrain de groupes armés incontrôlés, de milices et d'acteurs terroristes.

"La Libye n'est pas seulement voisine du Maroc. C'est un pays frère avec lequel nous partageons une histoire commune, des liens communs, des intérêts et un destin commun", a encore affirmé Nasser Bourita.

"Pour nous, la Libye n'est pas seulement une question diplomatique. Notre stabilité et notre sécurité dépendent de la situation en Libye", a conclu le ministre.

## Mesures préventives à l'occasion de l'Aïd Al Adha

**D**ans le cadre des préparatifs de l'Aïd Al Adha, le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts informent l'ensemble des opérateurs concernés des mesures nécessaires qui doivent être prises afin d'assurer les conditions sanitaires adéquates dans le contexte de la pandémie du Covid-19, a annoncé mercredi un communiqué conjoint des deux ministères.

Ainsi, dans les conditions actuelles du Covid-19, outre les mesures habituelles de suivi sanitaire des animaux et des conditions d'hygiène, des mesures additionnelles préventives doivent être observées dans le contexte du Covid-19 sur toute la chaîne allant de la mise en vente des animaux jusqu'au jour du sacrifice, a précisé le communiqué. A cet effet, a poursuivi la même source, des actions ont été arrêtées, à savoir la publication d'un guide des mesures sanitaires préventives de Covid-19 à respecter le jour de l'Aïd, notamment par les bouchers et des mesures organisationnelles à instaurer dans les marchés à bestiaux, l'installation de souks additionnels temporaires pour l'Aïd, le renforcement des mesures de contrôle pour le transport des animaux sur l'ensemble du territoire et l'extension des mesures sanitaires aux métiers conjoncturels qui se développent à l'occasion de la fête pour préserver ces emplois.

Les services compétents des deux ministères se mobilisent pour continuer la préparation afin d'assurer la mise en œuvre des mesures requises et de veiller au respect des conditions permettant le bon déroulement de l'Aïd Al Adha et ce, en étroite coordination avec les départements, les établissements, les communes et les organisations professionnelles concernés, a conclu le communiqué.

# Saad Dine El Otmani : *Relance économique et vigilance sanitaire, maîtres-mots de la prochaine étape*

**L**e chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a souligné, mercredi, que le principal pari du Maroc pour la période à venir en vue de contrer les répercussions économiques, sociales et financières difficiles de la pandémie de Covid-19, consiste à booster la relance économique, tout en maintenant la vigilance pour protéger la santé des citoyens.

Intervenant par vidéoconférence dans le cadre du Sommet virtuel de l'Organisation mondiale du travail (OIT), consacré à "L'impact de Covid-19 sur le monde du travail", il a affirmé que "le principal pari du gouvernement consiste à impulser la relance économique pour surmonter les différents effets engendrés par la pandémie, tout en restant vigilant et prudent pour protéger la santé des citoyens et éviter une rechute après les succès réalisés par le Royaume dans sa lutte contre ce virus dangereux", indique un communiqué du Département du chef du gouvernement.

Après avoir rappelé la situation sanitaire dans le Royaume et les actions entreprises pour contrôler la situation épidémique et contenir la propagation du virus, il a relevé que la relance et le développement de l'économie nationale se font à travers deux leviers, à savoir : le plan de relance économique qui s'étend jusqu'à fin 2021, et le plan de décollage économique à moyen terme.

A cet égard, il a mis en avant les principaux axes de ce plan, qui consiste en un pacte pour le décollage économique et l'emploi avec tous les partenaires écono-



miques et sociaux, dans la perspective d'édifier une économie forte dans l'après-coronavirus.

En outre, poursuit le communiqué, le chef du gouvernement a souligné l'attachement du Maroc à l'esprit de partenariat et de la coopération internationale pour faire face à ces crises transcontinentales et transfrontalières, ajoutant que "le Maroc met son expertise à la disposition de ses amis dans différents pays".

Il a rappelé, dans ce sens, que le Maroc, sur Hautes instructions Royales, a procédé à l'envoi de matériels médicaux et pharmaceutiques à plusieurs pays africains.

Plus de 50 chefs d'Etat et de gouvernement prennent la parole lors du sommet virtuel de l'OIT sur le Covid-19 et le monde du travail.

Cet événement se propose, entre autres, de débattre de la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail dans le contexte de la pandémie. L'accent sera mis sur les difficultés urgentes et immédiates qui se posent dans le monde du travail pendant la phase initiale de la pandémie et sur les réponses qui se révèlent efficaces, ainsi que sur le processus visant à reconstruire en mieux.

Présidant la première réunion du conseil d'administration de l'Agence issue de la Direction générale des équipements publics du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau, le chef du gouvernement a, par ailleurs, précisé que la création de cette agence vise essentiellement à alléger la pression sur les départements ministériels, les établissements publics et les collectivités ter-

ritoriales pour qu'ils concentrent leur action sur les missions essentielles qui leur sont confiées.

Elle vise aussi à consacrer les principes de bonne gouvernance à travers la rationalisation de l'intervention des structures administratives chargées de la réalisation des bâtiments publics, a-t-il ajouté lors de cette réunion, consacrée à l'instauration des fondements organisationnels et de gestion de l'Agence, ainsi qu'à ses missions et aux perspectives de son action lors de la prochaine étape.

Saad Dine El Otmani a, en outre, exprimé sa fierté du bilan de la Direction générale des équipements publics qui a fait preuve de compétence et de professionnalisme, comme en témoigne le nombre important des infrastructures et édifices publics à la réalisation desquels elle a veillé dont les grands stades de Rabat, Fès, Marrakech et Agadir et les centres hospitaliers universitaires de Fès et Marrakech, outre les joyaux artistiques à l'instar du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain, de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc et de plusieurs bâtiments et sièges administratifs dans différentes villes du Royaume.

L'expertise accumulée dont bénéficiera l'Agence en matière de réalisation de projets publics constitue une garantie essentielle pour la réalisation des opérations de construction et de rénovation avec la qualité requise tout en maîtrisant le coût et les délais, a-t-il dit, précisant que le montant du portefeuille des projets confiés à l'Agence s'élève à 18 milliards de dirhams.

Ce portefeuille connaîtra un dévelop-

pement important au cours des prochaines années, eu égard aux investissements programmés dans le secteur des bâtiments et travaux publics, a-t-il assuré en faisant savoir que le gouvernement considère ce secteur comme l'une des principales sources pour la relance de l'économie nationale, notamment après cette conjoncture exceptionnelle difficile que traversent le Maroc et le monde en raison des répercussions de la pandémie du coronavirus (Covid-19).

Le chef du gouvernement a invité l'ensemble des intervenants à fournir davantage d'efforts pour la réalisation des objectifs escomptés par le changement institutionnel important opéré par la création de cette Agence, en renforçant la confiance en cette institution et en veillant à tirer profit de ses expertises.

Saad Dine El Otmani a aussi appelé l'Agence à développer ses expertises et renforcer ses capacités dans les domaines liés à ses missions, ainsi qu'à promouvoir et soutenir la recherche scientifique et technique dans le domaine des équipements publics, tout en veillant à la réalisation de l'efficacité énergétique et à la promotion des matériaux locaux.

Par la suite, poursuit le communiqué, les membres du conseil d'administration ont suivi un exposé de la directrice générale de l'Agence et adopté le schéma directeur des activités de l'Agence et son programme d'action pour la période 2020-2022 et son budget au titre de 2020.

Il a été également procédé à l'approbation de l'organigramme de l'Agence et du statut de ses employés, ainsi que d'autres décisions relatives aux aspects organisationnel et de gestion de l'Agence.



La création de l'Agence nationale des équipements publics, un choix stratégique visant à rationaliser les structures administratives

Lamia Chakiri, directrice régionale de la santé à Marrakech-Safi

## *La pandémie nous a permis d'augmenter notre capacité litière et de renforcer nos équipements*



*Dans cet entretien accordé à la MAP, la directrice régionale de la santé à Marrakech-Safi, Lamia Chakiri, revient sur les efforts déployés au niveau de la région Marrakech-Safi pour faire face à la pandémie de la Covid-19, sur les réalisations accomplies par le secteur de la santé en cette circonstance exceptionnelle notamment en termes d'équipements, et enfin sur la synergie et l'échange d'expériences entre la médecine civile et la médecine militaire*

### Quelle est la situation épidémiologique actuelle ?

Au niveau régional depuis le déclenchement de la pandémie du nouveau coronavirus, nous avons assisté à une mobilisation sans faille de l'ensemble des services concernés afin de faire face à cette pandémie et éviter sa propagation. Nous avons réalisé près de 73.000 tests de la Covid-19. C'est un travail énorme. Ce dépistage de masse a été rendu possible grâce à la disponibilité des analyses du Covid-19 au niveau du laboratoire microbiologique du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Marrakech.

La région a enregistré jusqu'à présent 2605 cas confirmés et 57 décès. Le taux de guérison a atteint 71,2 %.

### Qu'est ce que le secteur de la santé a pu tirer de cette pandémie en termes d'équipements ?

La pandémie de Covid-19 a permis de stimuler la coordination, l'accompagnement et le soutien, outre une forte mobilisation collective que ce soient les acteurs du secteur de la santé ou ceux d'autres secteurs se trouvant également au-

devant de la scène dans la lutte contre la pandémie. Cette pandémie a eu pour effet d'accélérer la mise à niveau de l'ensemble des équipements et infrastructures de santé au niveau de la région Marrakech-Safi.

Depuis le déclenchement de la pandémie de Covid-19, tout l'effort a été accentué sur la mise à niveau de l'ensemble des équipements et des infrastructures sanitaires de la région de manière à être en mesure d'accueillir les patients dans d'excellentes conditions et leur prodiguer tous les soins nécessaires, tout en veillant à la protection de la santé des cadres médicaux et du corps soignant.

La lutte contre cette pandémie a, en outre, permis l'augmentation de la capacité litière dédiée aux cas hospitalisés et le renforcement et la modernisation du matériel médico-technique.

La mobilisation collective et le plan ministériel, qui a été décliné au niveau de la région Marrakech-Safi notamment en ce qui concerne la préparation du dispositif de prise en charge des cas positifs de la Covid-19, ont donné lieu à une satisfaction totale de

tous les besoins en termes de capacité litière, de matériel médical et technique comme en ressources humaines nécessaires.

### Qu'en est-il de la synergie entre médecine civile et médecine militaire ?

Cette pandémie nous a permis de nouer de bonnes relations avec la médecine militaire qui a participé activement dans les efforts de lutte contre la pandémie conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Nous ne pourrions que nous réjouir et nous féliciter de cette collaboration et coordination de la médecine militaire avec la médecine civile, qui ont été exemplaires durant cette pandémie.

Cette pandémie a permis aussi un échange d'expériences entre la médecine militaire et sa consœur civile. Il est à souligner que l'hôpital militaire nous a aussi soutenus dans tout ce qui se rapporte aux prélèvements et aux résultats des analyses microbiologiques.

Cette collaboration et cette coordination se poursuivent également depuis que les autorités compétentes, sur Hautes instructions

Royales, ont décidé de regrouper les cas actifs du nouveau coronavirus dénombrés à l'échelle nationale, ainsi que les futurs cas

positifs dépistés, au sein de deux structures sanitaires spécialisées, localisées respectivement à Benslimane et à Benguerir.

## Vers la réalisation d'un Centre d'hémodialyse à Ait Ourir

L'infrastructure de santé de la commune d'Ait Ourir relevant de la province d'Al Haouz va se renforcer davantage avec la réalisation d'un centre d'hémodialyse, dont les travaux ont été récemment lancés. La réalisation de cette infrastructure de santé s'inscrit dans le cadre d'une convention signée entre le Conseil de la région Marrakech-Safi, la Fondation Jassim et Hamad Bin Jassim et la Direction régionale de la santé (DRS) de Marrakech-Safi visant la création et l'équipement de trois Centres d'hémodialyse respectivement à Ait Ourir, à Youssoufia et à El Kelaâ des Sraghna, pour un coût global de 24 millions de DH, financés par la Fondation qatarie.

Dans une déclaration à la MAP, le délégué provincial de la santé à Al Haouz, Mustapha Jader, a relevé la pertinence du choix d'Ait Ourir pour la construction de ce Centre d'hémodialyse notamment en termes de densité démographique, avec une population avoisinant les 40.000 âmes (selon le recensement de 2014). "La réalisation de cette structure est de nature à alléger considérablement la pression sur le Centre d'hémodialyse à Tahaout, chef lieu de la province d'Al Haouz et surtout à épargner aux patients l'effort de se déplacer vers cette ville pour leurs traitements", a-t-il ajouté, émettant le souhait de voir également la commune d'Amizmiz se doter, à son tour, d'un Centre d'hémodialyse soulignant que le Centre d'hémodialyse d'Ait Ourir sera équipé d'au moins une trentaine de générateurs d'hémodialyse, lesquels devront bénéficier quotidiennement à quelque 120 patients souffrant d'insuffisance rénale.

Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

## La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox





## La pandémie s'accélère à l'échelle mondiale



**L**a pandémie de coronavirus, qui s'accélère à l'échelle mondiale selon l'OMS, a obligé l'Australie à reconfiner jeudi les cinq millions d'habitants de Melbourne, la deuxième ville du pays, alors que les Etats-Unis ont dépassé le seuil des trois millions de personnes contaminées.

Loin derrière les lourds bilans enregistrés par les pays les plus touchés comme les Etats-Unis et le Brésil, l'Australie - qui compte environ 9.000 cas et 106 morts - enregistre une hausse des cas à Melbourne (sud-est), avec plus d'une centaine de nouvelles infections quotidiennes. Une flambée aux yeux des autorités de ce pays qui semblait avoir réussi à maîtriser l'épidémie de Covid-19.

Les cinq millions d'habitants de la métropole ont donc reçu l'ordre de se confiner à nouveau pour six semaines, à compter de minuit dans la nuit de mercredi à jeudi.

Ils devront rester chez eux sauf pour raisons professionnelles, pour faire de l'exercice physique, se rendre à des rendez-vous médicaux ou acheter des produits de première nécessité. De telles mesures n'avaient été que récemment levées.

Restaurants et cafés ne pourront plus servir que des plats à emporter, tandis que les salles de gym et les cinémas devront à nouveau fermer.

Selon Daniel Andrews, Premier ministre de l'Etat de Victoria dont Melbourne est la capitale, il s'agit de la seule solution possible car sinon, "potentiellement", il y aura "des milliers et des milliers de cas" supplémentaires.

En prévision du reconfinement, les rayons des supermarchés ont été dévalisés mercredi. "Aussi frustrant que cela soit, je soutiens (le confinement) - mais reposez-moi la question dans six semaines", a lancé à l'AFP Michael Albert, un habitant de Melbourne.

Après leur divorce avec l'Organisation

mondiale de la santé (OMS) - qualifié mercredi par l'Allemagne de "revers" face à la pandémie qui a fait plus de 545.000 morts dans le monde - les Etats-Unis restent le pays le plus durement touché par la maladie, en nombre de contaminations comme en nombre de décès.

L'épidémie a fait à ce jour 132.195 morts dans la première puissance économique mondiale et 3.046.351 cas de contaminations y avaient été détectés mercredi soir.

Après une stabilisation de l'épidémie dans ses premiers foyers, notamment à New York, le pays affronte depuis quelques semaines une flambée des infections dans le Sud et l'Ouest. Plusieurs Etats ont ainsi été obligés de suspendre leur processus de déconfinement.

Le président Donald Trump, qui a appelé mercredi les écoles du pays à rouvrir, nie la réalité de ce rebond: "Le taux de mortalité du coronavirus (a) été divisé par dix!", a-t-il tweeté.

Le nombre de cas s'est aussi envolé à Tulsa (Oklahoma), un peu plus de deux semaines après un meeting de campagne organisé par Donald Trump dans cette ville, selon les autorités sanitaires locales.

"Nous sommes montés, nous ne sommes jamais redescendus au niveau de base, et là nous sommes en train de remonter", s'est inquiété Anthony Fauci, plus haut expert en maladies infectieuses du gouvernement américain.

Dans ce contexte tendu, l'OMS a mis en garde contre la probable capacité du virus à se transmettre par voie aérienne, notamment dans les lieux publics, c'est-à-dire de manière beaucoup plus contagieuse qu'initialement envisagé.

L'épidémie continue ses ravages en Amérique latine et aux Caraïbes, où plus de trois millions de cas de Covid-19 ont été recensés, dont plus de la moitié au Brésil, selon un bilan établi mercredi par l'AFP.

Deuxième pays le plus touché, le Brésil recense 67.964 morts pour 1.713.160 cas mais Jair Bolsonaro, son président de 65 ans, même contaminé, reste défiant: "Je vais parfaitement bien", a-t-il assuré.

Le Pérou a dépassé la barre des 11.000 morts, une semaine après avoir amorcé un déconfinement graduel, et le Mexique a enregistré un nouveau record journalier de 6.995 cas mercredi. Et les chiffres officiels bondissent au Venezuela: plus de 1.500 malades le 1er juin, plus de 7.000 un mois plus tard.

L'explosion de cas dans l'Etat de Zulia, à la frontière avec la Colombie, a entraîné une situation "horrible" à l'hôpital universitaire de Maracaibo, confie à l'AFP Pilar, une infirmière. "On est débordés", déplore-t-elle.

De loin le pays le plus touché au Proche et Moyen-Orient, l'Iran a dépassé la barre des 12.000 morts, ont annoncé mercredi les autorités.

L'Afrique reste loin derrière, tant en termes de contaminations déclarées que de décès dus au Covid-19, mais le continent a franchi mercredi la barre des 500.000 cas, après avoir dépassé le 1er juillet les 10.000 morts.

En Europe, la situation semble sous contrôle, même si le Vieux Continent reste le plus durement touché par le virus avec plus de 200.000 morts, dont plus des deux tiers au Royaume-Uni, en Italie, en France et en Espagne.

En Serbie, de nouveaux heurts ont éclaté mercredi à Belgrade lors d'un rassemblement de manifestants furieux de la gestion par les autorités de la crise du coronavirus.

En France, la mairie de Paris a annoncé que la ville aurait bien son traditionnel feu d'artifice tiré depuis la tour Eiffel pour la fête nationale du 14 juillet, mais sans public. Celui-ci sera en revanche présent jeudi pour le premier concert depuis mi-mars de la Philharmonie de Paris, qui affiche complet.

Quant à la Finlande, elle a annoncé rouvrir ses frontières aux touristes de 17 pays européens considérés comme ayant un faible taux d'infection, une liste ne comportant pas la France ni le Luxembourg pour l'instant.

A Londres, la National Gallery est devenue mercredi le premier grand musée à rouvrir, avec masques et parcours fléchés pour les visiteurs.

Sur le front économique, le gouvernement britannique a dévoilé mercredi de nouvelles mesures de relance totalisant 33 milliards d'euros. Et à Bruxelles, la chancelière Merkel a appelé les Européens à se montrer solidaires et à assurer l'adoption dès cet été du plan de relance massif destiné à sortir de la crise du coronavirus.



L'Afrique a franchi la barre des 500.000 cas, après avoir dépassé le 1er juillet les 10.000 morts

Entre virus et expulsion

# Inquiétude pour des milliers d'étudiants étrangers aux Etats-Unis



L'inquiétude monte chez des milliers d'étudiants étrangers aux Etats-Unis, désormais sous la menace d'un départ forcé par l'administration Trump ou contraints de retourner sur leur campus alors que la pandémie flambe.

Ils sont plus de 40.000 étudiants étrangers dans les universités publiques de Californie, et près de 5.000 à Harvard, des établissements qui ont prévu de ne proposer que de l'enseignement en ligne cet automne.

Selon une décision annoncée lundi par la police de l'immigration américaine (ICE) - et contestée en justice par Harvard et le MIT - ils n'ont plus le droit de séjourner sur le territoire américain, victimes collatérales d'un coup de force de Donald Trump pour faire rouvrir toutes les écoles et universités du pays malgré la pandémie.

"Je pourrais être touché s'ils ne proposent pas de cours en personne", s'inquiète Taimoor Ahmed, 25 ans, étudiant pakistanais à l'université publique de Cal State Los Angeles. "Je suis inquiet, ça pourrait changer mon avenir et mes projets."

Un autre, inscrit en master d'une

grande université texane, explique qu'il pensait poursuivre les cours en ligne cet automne, par précaution face à la pandémie, après avoir déjà suivi le dernier semestre à distance.

Mais cet étudiant indien de 25 ans est désormais obligé de retourner physiquement à l'université, sous peine de perdre son visa. "Le coût du traitement médical (en cas d'hospitalisation liée au coronavirus) est beaucoup plus élevé que dans mon pays", dit-il, sous couvert d'anonymat. "Donc j'ai peur."

"Je parle à beaucoup de gens qui ont vraiment la trouille", poursuit-il d'une voix sobre. "Nous sommes seuls dans un pays étranger. Je n'ai personne pour prendre soin de moi" en cas de maladie.

Inquiétude aussi chez une étudiante indienne, en master d'électronique dans une grande université de l'Arizona, Etat devenu lui aussi un foyer de l'épidémie.

Elle sait qu'elle va devoir retourner sur le campus finir ses travaux de recherche et assurer sa fonction de tuteure auprès d'étudiants plus jeunes, même s'il "semble très difficile de contrôler la propagation du virus sur un campus aussi peuplé".

Aujourd'hui, la majorité des universités américaines (84% selon le site Chronicle of Higher Education) s'orientent vers une formule en personne ou hybride, mêlant cours virtuels et enseignement sur le campus, qui permettrait à leurs étudiants étrangers d'échapper à l'expulsion dont les menace la nouvelle mesure du gouvernement Trump.

Certaines, comme l'université de Californie du Sud (USC) qui était partie pour faire quasiment tout en ligne, travaillent à une nouvelle formule pour offrir davantage de cours en personne.

Mais beaucoup redoutent une résurgence de la pandémie à l'automne, qui contraindrait les établissements à basculer complètement en ligne, et pousserait les étudiants étrangers au départ.

"Ils ne peuvent pas contrôler le virus. Cela peut mal tourner", dit la future ingénieure indienne, 25 ans, sous couvert d'anonymat. "Cela me semblerait vraiment injuste que les étudiants étrangers pâtissent de l'aggravation de la pandémie alors qu'ils n'y sont pour rien".

En attendant d'achever ses travaux et sa soutenance en novembre, elle va vivre

"dans un état d'inquiétude permanente". "J'ai investi trois ans de ma vie et travaillé dur pour décrocher ce diplôme. Si mon visa était révoqué, ce serait terrible."

Après avoir doublé en 15 ans, le nombre d'étudiants étrangers aux Etats-Unis piétine depuis 2015, à quelque 1,09 million en 2019, selon l'Institut de l'éducation internationale (IEE).

Les tarifs prohibitifs de la plupart des grands établissements américains, la montée en puissance d'universités concurrentes, en Europe notamment, et la politique migratoire de Donald Trump ont rendu les Etats-Unis moins attractifs.

Les décisions récentes "risquent d'affaiblir l'un des plus grands atouts des Etats-Unis, à savoir son système éducatif, le meilleur au monde" pour les études supérieures, avertit Aaron Reichlin-Melnick, du Conseil américain sur l'immigration (AIC).

Jusqu'ici, la future ingénieure indienne d'Arizona se voyait rester aux Etats-Unis pour un doctorat, voire plus. Mais aujourd'hui, elle hésite, "vu la façon dont l'administration américaine traite les immigrés et les gens sous visa temporaire".

## Des milices paysannes pour lutter contre le virus et les criminels au Guatemala

Armés de carabines et de pistolets, des villageois guatémaltèques patrouillent les flancs du volcan Pacaya, actuellement en éruption, d'abord pour lutter contre les bandes criminelles, et à présent pour veiller aussi au respect des consignes sanitaires contre le coronavirus, qui a fait plus de 1.000 morts dans le pays.

En moto ou en voiture, des groupes d'habitants de San Vicente Pacaya, à une vingtaine de kilomètres de la capitale Guatemala, sillonnent chaque jour les environs pour rappeler le port obligatoire du masque et faire respecter le couvre-feu décrété par les autorités pour freiner la progression de l'épidémie.

Deux guérites aux vitres blindées à l'entrée du bourg de 17.000 habitants tiennent en respect les bandes armées. Aujourd'hui, c'est aussi un point de contrôle sanitaire: les véhicules sont désinfectés tandis que l'on prend la température des passants, à qui on distribue aussi du gel hydroalcoolique.

Les "patrouilleurs", comme ils se font appeler, travaillent en bonne intelligence avec la police, indique leur président, Carlos Ronquillo. Lorsque quelqu'un viole les consignes sani-

taires, les "patrouilleurs" alertent les policiers, qui dressent un procès-verbal, explique-t-il.

Les habitants se dédient majoritairement à la petite industrie pour l'exportation et à la culture de café et d'avocats sur les flancs du volcan en furie, qui culmine à 2.552 mètres.

Grâce à l'action des "patrouilleurs", seules six personnes ont été contaminées par le nouveau coronavirus et deux d'entre elles sont guéries, assure fièrement Carlos Ronquillo.

Selon les statistiques officielles, plus de 24.000 personnes ont été contaminées au Guatemala par le virus, dont 1.004 sont décédées.

Ce type de groupes peuvent parfois prendre le contrôle d'une zone. Selon Eddie Cux, membre de l'organisation anticorruption Action citoyenne, ils existent au Guatemala à cause de l'absence de l'Etat, qui ne protège pas efficacement les communautés menacées par les délinquants.

"Ces groupes démontrent que l'Etat a été incapable de faire appliquer les mesures qu'il a lui-même imposées. Dans le cas de la propagation du coronavirus, (les autorités) ne savent pas non plus comment mener à bien le contrôle épi-

démiologique, alors la population réagit en se protégeant elle-même", explique M. Cux à l'AFP.

Revêtu du maillot blanc et bleu de l'équipe de football guatémaltèque, Carlos Palacios, âgé de 55 ans, est l'un des habitants qui ont été contaminés.

"J'allais mourir, je ne pouvais pas respirer", raconte-t-il à l'AFP en assurant qu'il a vu mourir au moins une quinzaine de patients dans la salle de l'hôpital où il avait été admis, au sud de la capitale.

Cette maladie, "je ne la souhaite même pas à mon pire ennemi", proclame Carlos Palacios, qui a pu sortir de l'hôpital après 19 jours de lutte contre le virus. En bon catholique, il attribue sa guérison à la visite d'un prêtre qui lui a donné la communion.

Les "patrouilleurs" se sont formés il y a deux ans pour combattre les bandes criminelles Barrio 18 et Mara Salvatrucha qui terrorisent le pays, explique Carlos Ronquillo, à bord d'un véhicule tout-terrain, une casquette militaire vissée sur la tête et le visage couvert par un masque.

"Avant de nous organiser, les bandits impo-

saient un couvre-feu de fait: on ne pouvait plus sortir à partir de 5 heures de l'après-midi (heure du coucher de soleil au Guatemala - NDLR) sous peine d'être agressés", se souvient-il. "Nous les avons chassés, il y avait parmi eux des consommateurs et des revendeurs de drogue, surtout de marijuana."

"J'ai été victime du racket des bandits, ils ont menacé de tuer ma famille", dit à l'AFP Jorge Mejicanos, qui a rejoint les "patrouilleurs" pour faire des rondes la nuit.

Avant la mise sur pied de la milice, cinq habitants ont été tués par les bandits parce qu'ils refusaient de payer leur dime ou qu'ils se sont opposés à des vols de voiture, explique-t-il.

Les "patrouilleurs" remplissent aussi une fonction sociale en approvisionnant en eau les habitants, en distribuant de l'aide alimentaire aux plus vulnérables ou encore en faisant du covoiturage.

"Vraiment, les +patrouilleurs", c'est une bonne chose: ils ont mis un terme à la violence, et maintenant on est plus tranquille", résume Erwin Cruz, un des paysans qui participe à l'occasion aux rondes.

## Agadir se prépare pour relancer l'activité et accueillir les touristes nationaux



Le tourisme marocain est considéré comme une véritable locomotive économique et sociale, il contribue à hauteur de 7 % au produit intérieur brut (PIB). La Confédération nationale du tourisme (CNT) a évalué l'impact de la crise Covid-19 sur le secteur touristique à MAD 34,1 Md de perte en termes de chiffre d'affaires touristique en 2020 et à MAD 14 Md de perte en termes de chiffre d'affaires pour l'hôtellerie, pour une chute globale de près de 6 millions de touristes (-98%), occasionnant une perte totale de 11,6 millions de nuitées. Pas moins de 500.000 emplois et 8.500 entreprises seraient menacés.

Pour sauver le secteur, le ministère de tutelle, les présidents des centres régionaux du tourisme et les professionnels ont proposé un plan de relance basé sur le tourisme national.

### Agadir : mesures prises pour relancer l'activité touristique

Sur la côte atlantique, Agadir est la destination balnéaire préférée des Marocains. Le Conseil régional du tourisme (CRT) d'Agadir Souss-Massa a révélé que l'année précédente durant le mois de juin, les visiteurs marocains ont occupé la première position, les arrivées touristiques ont été de l'ordre de 36.062. Les professionnels de la

destination restent optimistes et préparent un plan de relance comptant sur les nationaux.

Le Secrétaire provincial du Parti de l'Istiqlal d'Agadir Ida-Outanane a réalisé une étude au sujet de la relance économique, qui a révélé que le secteur le plus touché par ordre d'importance est le secteur touristique à 95%. Cette étude a préconisé 44 mesures opérationnelles à décliner par les pouvoirs publics et le secteur privé en faveur des principaux secteurs d'activités pour un budget estimé à 1 MMDH. 15 mesures d'accompagnement ont été proposées pour le secteur touristique avec un budget de 500 MDH. Pour les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, il s'agit de la mise en place d'un fonds de soutien à l'industrie touristique d'Agadir pour la sauvegarde des emplois en cette période de crise. L'étude propose, du côté du secteur privé, de préparer une offre sur mesure pour le tourisme national durant la période estivale et le lancement d'un vaste chantier de formation et de mise à niveau des compétences pour le personnel maintenu sur une période de 6 mois. La pandémie a freiné la nouvelle stratégie « Promotion, aérien, produit et animation » du Conseil régional du tourisme (CRT) d'Agadir Souss-Massa, baptisée « stratégie touristique PAPA 2019-2021 ».

L'objectif de cette stratégie est de relancer la destination Agadir et d'augmenter le nombre d'arrivées de 13 % pour atteindre 1,5 million de touristes en 2021 couplé à une augmentation du taux de nuitées de 12 %.

Le marché national vient en tête des marchés visés par la nouvelle stratégie avec l'objectif d'augmenter de 34% les arrivées, suivi du marché français (16%), le marché allemand (12%), et le marché

anglais (9%). De même, la stratégie vise à augmenter le taux d'occupation de 65%.

La promotion permettra de renforcer l'attractivité de la destination, en se basant sur le digital en vue d'attirer plus de voyageurs, de promouvoir la destination et de fidéliser les clients.

Au niveau de l'aérien, le challenge sera d'accroître les fréquences et d'élargir la connectivité de la destination, d'augmenter les charters sur les marchés traditionnels, de renforcer la liaison Casablanca-Agadir, et de mettre une politique de co-marketing efficace.

En ce qui concerne le produit touristique de la région, le CRT compte mettre en place une application mobile Visit Souss Massa et des kiosques d'informations sur place comme outils de communication améliorant l'expérience client. Enfin, l'axe animation vise principalement à faire d'Agadir Souss-Massa la destination la plus animée du Maroc. Ceci passera par la structuration et la valorisation d'événements authentiques spécifiques à la destination et ayant une connotation touristique forte.

### Covid-19 : une occasion en or pour l'industrie touristique

Devant cette crise sanitaire et la fermeture des frontières, le tourisme marocain n'a plus le choix

de changer de stratégie et prioriser la clientèle nationale. La pandémie a dévoilé les failles d'un secteur considéré comme vital pour l'économie marocaine mais qui se trouve paralysé par de multiples contraintes structurelles qui freinent son développement.

L'après-Covid est une occasion en or pour repenser le modèle actuel du tourisme marocain en vue d'en faire un levier de développement pour le Royaume. Des efforts doivent être déployés dans le sens d'assurer une meilleure gouvernance de l'industrie et une mise à niveau généralisée, c'est le moment pour le tourisme marocain de devenir un contributeur plus important aux objectifs de développement durable (ODD) énoncés dans le programme 2030.



L'épidémie de Covid-19 a donné un coup d'arrêt brutal au tourisme mondial.



Par Jamila Saidi

## La Banque Populaire lance l'ouverture de compte 100% en ligne au profit des MRE

Euvrant pour une plus grande proximité avec ses clients où qu'ils soient, la Banque Populaire permet désormais aux Marocains du monde de procéder à l'ouverture de leur compte en ligne, sans se déplacer dans une agence Chaabi Bank ou un bureau de représentation. Une première au Maroc.

Afin de rendre possible l'ouverture de compte en ligne depuis l'étranger, la Banque Populaire a capitalisé sur son avance technologique pour apporter des solutions innovantes. La signature électronique vient ainsi remplacer les contrats papiers, et l'entretien d'authentification du client, traditionnellement effectué en agence, est réalisé par appel vidéo pour permettre de finaliser l'ouverture du compte, conformément aux exigences de Bank Al Maghrib. Le client peut également être assisté à distance en cas de besoin par le Centre de relation client.

Ce nouveau parcours, 100% digital et totalement sécurisé, a été conçu dans le respect de la réglementation

en matière d'utilisation des données personnelles.

Pour accompagner le lancement de ce nouveau canal d'entrée en relation, la Banque Populaire offre aux Marocains résidant à l'étranger, pour toute ouverture de compte jusqu'au 30 septembre 2020, un package gratuit, pendant une année, regroupant l'essentiel des services bancaires nécessaires.

Par ailleurs, et compte tenu du contexte actuel, la Banque Populaire suggère fortement à ses clients d'utiliser les services en ligne pour les opérations courantes (consultation de compte, virement, paiement de factures, transfert cash) et pour présenter leurs demandes de crédits immobiliers ou de consommation. Elle leur offre à cet effet, dans un esprit de solidarité, la gratuité des opérations de virement et de transfert cash initiées depuis l'application mobile « Pocket Bank », et ce jusqu'au 30 septembre 2020.

## L'OACI renouvelle son accréditation à l'AIAC

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a récemment renouvelé son accréditation décernée à l'Académie internationale Mohammed VI de l'aviation civile (AIAC) relevant de l'Office national des aéroports (ONDA), comme centre régional de sûreté de l'aviation et ce, au terme d'un audit réalisé à la fin de 2019.

A travers cet agrément, le Centre régional de formation à la sûreté de l'aviation de Casablanca est habilité à dispenser des programmes OACI, basés sur des maquettes pédagogiques de la sûreté de l'aviation, dans le respect des normes internationales en la matière, afin d'assurer l'efficacité et la régularité du transport aérien et des opérations aéroportuaires, indique l'ONDA dans un communiqué.

Le maintien de cette accréditation témoigne, d'une part, de la conformité des programmes de ce centre de formation avec les exigences préconisées par l'OACI et d'autre part, de la contribution du centre au renforcement des capacités en matière de sûreté de l'aviation civile à l'échelle régionale, africaine et internationale, en offrant des cours régionaux de sécurité aérienne ASTC, notamment dans la région de l'Afrique occidentale et centrale, souligne la même source.

L'Académie est un complexe pédagogique de l'ONDA qui offre une formation de base pluridisciplinaire consistant en trois cycles pour les ingénieurs de l'aviation civile, les gestionnaires du trafic aérien (contrôleurs aériens) et les électroniciens de la sécurité aérienne.

# Le moral des ménages touche le fond

Le moral des Marocains est à son plus bas niveau depuis 12 ans. Selon les résultats de l'enquête de conjoncture menée par le Haut-commissariat au plan (HCP) auprès des ménages, au deuxième trimestre de l'année 2020, l'indice de confiance des ménages (ICM) est tombé à son plus bas niveau depuis sa création en 2008.

« Les résultats de l'enquête permanente de conjoncture auprès des ménages montrent, globalement, que la confiance des ménages s'est fortement dégradée au deuxième trimestre de 2020 », a in-

diqué l'institution publique dans une note d'information qu'elle vient de publier.

L'ICM, dont les composantes portent sur la perception par les ménages de l'évolution du niveau de vie, du chômage, de l'opportunité à effectuer des achats de biens durables et de leur situation financière, « s'est établi à 65,6 points, au lieu de 75,7 points enregistrés le trimestre précédent et 74,9 points une année auparavant », a fait savoir le Haut-commissariat de même source.

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire du Covid-19, les inquiétudes des ménages sur l'évolution de la situation économique a littéralement plombé le moral de ces derniers.

Ainsi, concernant le niveau de vie, il ressort de l'enquête qu'au deuxième trimestre 2020, plus de la moitié des ménages (50,3%) ont déclaré une dégradation du niveau de vie au cours des 12 derniers mois, 24,2% un maintien au même niveau et 25,5% une amélioration.

De ce fait, « le solde d'opinion sur l'évolution passée du niveau de vie est resté négatif, à moins 24,8 points, contre moins 19,8 points au trimestre précédent et moins 25,4 points au même trimestre de l'année passée », a relevé le HCP.

Le pessimisme régit à un point tel que la confiance se trouve entamée pour les 12 prochains mois. En effet, l'enquête a révélé que 42,4% des ménages s'attendent à une dégradation du niveau de vie,

26,6% à un maintien au même niveau et 31,0% à une amélioration.

Dans ce cas, « le solde d'opinion relatif à cet indicateur atteint son niveau le plus bas depuis le deuxième trimestre de 2016 avec moins 11,4 points en dégradation aussi bien par rapport au trimestre précédent que par rapport au même trimestre de l'année précédente où il enregistrait moins 4,6 points et 4,7 points respectivement ».

S'agissant du chômage, autre composante de l'ICM, les ménages anticipent une forte hausse au deuxième trimestre de 2020 ; puisqu'ils sont 82,7% contre 7,5% à s'attendre à une hausse du chômage au cours des 12 prochains mois.

Dans ce cas, il apparaît que « le solde d'opinion est resté négatif à moins 75,2 points contre moins 70,8 points un trimestre auparavant et moins 76,9 points un an auparavant », a noté le HCP.

Quant à l'opportunité de faire des achats en biens durables, il ressort que cet indicateur enregistre à la période étudiée une baisse historique, selon le Haut-commissariat.

Soulignons à ce propos que 76,1% contre 8,1% des ménages considèrent que le moment n'est pas opportun pour effectuer des achats de biens durables.

« Le solde d'opinion atteint son niveau le plus bas, depuis le début de l'enquête en 2008, avec moins 68 points contre moins 32,6 points le trimestre précédent et moins

41,4 points le même trimestre de l'année 2019. »

Enfin, il se dégage des perceptions une forte dégradation concernant l'évolution future de la situation financière des ménages.

D'après le HCP, « 61% des ménages estiment que leurs revenus couvrent leurs dépenses, 34,5% déclarent s'endetter ou puiser dans leur épargne et 4,5% affirment épargner une partie de leur revenu ». Autrement dit, le solde d'opinion relatif à la situation financière actuelle des ménages est resté ainsi négatif, à moins 30 points contre moins 27,7 points le trimestre précédent et moins 30,8 points une année auparavant.

Pour les 12 derniers mois, il ressort que 38% contre 11% des ménages considèrent que l'évolution de leur situation financière s'est dégradée. Pour les analystes du HCP, « cette perception reste ainsi négative, avec un solde d'opinion de moins 27 points contre moins 22,9 points au trimestre précédent et moins 24,2 points au même trimestre de l'année précédente ».

Soulignons que pour les 12 prochains mois, 25,9% contre 21,3% des ménages s'attendent à une amélioration de leur situation financière. Ainsi, « le solde d'opinion de cet indicateur enregistre, pour la première fois depuis le début de l'enquête, un niveau négatif en passant à moins 4,6 points contre 8,5 points un trimestre auparavant et 18,3 points un an au-

paravant », a noté le HCP.

A noter que d'autres indicateurs trimestriels de la conjoncture sur la perception des ménages ont également été analysés dans le cadre de cette enquête. Il ressort ainsi qu'au deuxième trimestre de 2020, 14,8% contre 85,2% des ménages s'attendent à épargner au cours des 12 prochains mois.

Dans ce cas, le HCP a noté que le solde d'opinion relatif à cet indicateur est resté négatif, à moins 70,4 points au lieu de moins 65,8 points au trimestre précédent et moins 66,6 points au même trimestre de l'année passée.

S'agissant des prix des produits alimentaires, l'enquête a montré que 68,4% des ménages déclarent qu'ils ont augmenté au cours des 12 derniers mois contre une proportion minimale des ménages (0,8%) qui ressentent leur diminution. Ce qui s'est traduit par « un solde d'opinion resté négatif, à moins 67,6 points, après avoir été de moins 82,8 points le trimestre précédent et de moins 88,9 points une année auparavant ».

Pour les 12 prochains mois, selon les anticipations des ménages, les prix des produits alimentaires devraient continuer à augmenter selon 69,9% d'entre eux. Quant au solde d'opinion, il est resté négatif puisqu'il se situe à moins 69 points, au lieu de moins 82,6 points enregistrés un trimestre auparavant et moins 86,5 points une année passée.

Alain Bouthy



L'indice de confiance enregistre au deuxième trimestre son niveau le plus bas depuis 2008

# Baisse des recettes non fiscales à fin mai

Les recettes non fiscales ont atteint 1,76 milliard de dirhams (MMDH) à fin mai 2020, en baisse de 32,9% par rapport à une année auparavant, selon la Trésorerie générale du Royaume (TGR).

Cette évolution est le résultat principalement de la diminution de 72,2% des fonds de concours, de 38,5% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal, de 36,9% des recettes domaniales et de 14,6% des subventions, explique la TGR dans son dernier Bulletin mensuel de statistiques des finances locales.

La baisse enregistrée au niveau des sub-

ventions provient essentiellement de la diminution des subventions de l'Etat à 703 millions de dirhams (MDH) contre 823 MDH, précise la même source.

Quant aux fonds de concours, ils sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (113 MDH contre 367 MDH), ajoute la TGR.

Pour leur part, les recettes fiscales ont atteint 13,2 MMDH, en diminution de 7,7% par rapport à leur niveau à fin mai 2019, suite à la baisse de 8,1% des impôts directs et de 7,5% des impôts indirects, rapporte la

MAP.

Les recettes fiscales ont constitué 88,2% des recettes globales des collectivités territoriales à fin mai 2020, relève la même source.

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 71,7% de ces recettes, souligne la TGR, notant qu'à elle seule la région de Casablanca-Settat (2,8 MMDH) représente 18,8% des recettes globales des collectivités territoriales.

La région de Marrakech-Safi vient en second rang avec 12,1% des recettes, alors que

les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,6%.

S'agissant des dépenses ordinaires des collectivités territoriales, elles ont atteint 8,8 MMDH, soit une augmentation de 2,2% en raison de la hausse de 5,2% des dépenses de personnel et de 22,6% des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de 5,4% des dépenses des autres biens et services.

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 3,1 MMDH à fin mai 2020 contre 3,3 MMDH à fin mai 2019, soit une diminution de 4,2% (-137 MDH).

## Nouvelle édition en ligne des Nuits blanches du cinéma et des droits de l'Homme

La 9<sup>ème</sup> édition des Nuits blanches du cinéma et des droits de l'Homme se tiendra les 17 et 18 juillet sur le thème droit à l'environnement, ont annoncé les organisateurs. Organisée chaque année par l'Association des Rencontres Méditerranéennes du Cinéma et des Droits de l'Homme (ARMCDH), la neuvième édition sera virtuelle et profitera à tout le Maroc, précisent les organisateurs dans un communiqué. Il s'agit d'un événement exclusivement sur internet et accessible en ligne gratuitement sur la plateforme virtuelle de l'ARMCDH, relève le communiqué, notant que pour la première fois au Maroc, les R'batis ainsi que tout le Maroc pourront profiter de la programmation de la Nuit Blanche du cinéma durant 48h en s'inscrivant dès à présent, via le lien : [nuitblanche.armcdh.ma](http://nuitblanche.armcdh.ma). L'objectif de la digitalisation de cette Nuit blanche est de faire de la transformation digitale de cette édition une force, en recréant un environnement connu des partici-

pants, et une opportunité originale garantissant la continuité de l'événement annuel phare de l'ARMCDH, expliquent les organisateurs, faisant savoir que la nuit blanche sera caractérisée cette année par le lancement de la capsule de sensibilisation sur le droit à l'environnement. La capsule qui est disponible sur la chaîne Youtube de l'ARMCDH, s'inscrit également dans le cadre du projet "le cinéma plateforme de la sensibilisation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté", selon la même source.

L'événement culturel débutera le 17 juillet à 20H30 sur la plateforme virtuelle de l'ARMCDH avec une première soirée qui connaîtra de lives avec un certain nombre d'acteurs: acteurs associatifs et réalisateurs.

La deuxième soirée connaîtra l'organisation d'un débat virtuel sur "le rôle de la société civile dans la protection de l'environnement et le monitoring des politiques publiques".

L'ARMCDH a identifié une pro-

grammation riche en documentaires et fictions originaires de six pays : le Chili, la Suisse, la France, la Belgique, la Tunisie et le Maroc, précise le communiqué, ajoutant que les films dont les dates de production vont de 2015 à 2020 seront accessibles sur inscription à partir du 17 juillet à 21H00. Au programme de cette édition figurent "A Sunny Day" de Faouzi Bansaïdi (Maroc, 2020), Amussu de Nadir Bouhouch (Maroc, 2019), "La Cordillère des songes" de Patricio Guzmán (Chili, 2019) et "Le vent tourne" de Bettina Oberli, (Suisse, France et Belgique, 2018). Il s'agit aussi de: "Couscous les graines de la dignité" de Habib Ayeb, (Tunisie, 2017), "L'Odyssée" de Jerome Salle (France, 2016) et "Demain" de Cyril Dion et Mélanie Laurant (France, 2015). Pour le débat virtuel, il portera sur deux axes: "Environnement et société civile : défis et attentes des acteurs" et "Politiques publiques environnementales : quelles synergies ?"

La Nuit blanche du cinéma et du

droit de l'Homme est organisée avec l'appui de la Fondation Heinrich Böll, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes (ONU Femmes) et l'Ambassade de Suisse au Maroc; et en partenariat avec Hit Radio. Le projet "le cinéma plateforme pour la promotion des droits de l'Homme et de la citoyenneté" est financé par l'Union Européenne et l'Ambassade des Pays-Bas au Maroc, rappelle le communiqué.

L'ARMCDH est la première association au Maroc à faire du cinéma un moteur de la promotion de la culture des droits de l'Homme. Elle organise plusieurs événements principaux par an: les "Jeudis Cinéma et des droits de l'Homme" et les "Matinée enfants" tous les mois (à Rabat, Casablanca, Kénitra, Khouribga, et Agadir). Les Master class du cinéma et des droits de l'Homme (trimestriellement), la Nuit du court métrage des droits humains ainsi que la Nuit Blanche du cinéma et des droits de l'Homme (annuellement).



## Le trompettiste Ibrahim Maalouf relaxé en appel



Le trompettiste Ibrahim Maalouf, condamné en première instance pour avoir agressé sexuellement une stagiaire de 14 ans, a été relaxé mercredi en appel, une décision saluée comme une "très grande victoire" pour sa défense mais qualifiée d'"inique" par les parents de la plaignante. La cour d'appel de Paris a infirmé le jugement du tribunal de Créteil, qui avait condamné l'artiste franco-libanais, aujourd'hui âgé de 39 ans, à 4 mois de prison avec sursis et 20.000 euros d'amende en décembre 2018. "Cette relaxe prononcée démontre enfin son innocence, alors que je rappelle que son nom, son honneur, ont été jetés en pâture, notamment sur les réseaux sociaux", a réagi son avocate, Me Fanny Colin, saluant une "très grande victoire". Il s'agit au contraire d'une décision "inique" pour la plaignante et ses parents, a rapporté leur avocat Me Jean-Baptiste Moquet, qui a précisé que la famille, "abasourdie", allait s'exprimer "dans les jours qui viennent". "Si je ne parle plus comme avocat de la victime et de ses parents, mais en tant que professionnel, c'est incompréhensible", a-t-il ajouté. "La justice n'est pas la même pour les personnalités" et "pour le commun des mortels".

La défense de l'artiste a fait valoir que le premier juge avait été saisi par citation

directe et donc "uniquement sur le dossier de l'accusation". Entre les deux procès, elle a "pu constituer un dossier important de pièces" qui ont été versées au débat, notamment des témoignages, a-t-elle indiqué.

La cour n'a pas suivi les réquisitions de l'avocate générale, qui avait demandé à l'audience du 2 juin d'alourdir la peine de première instance en infligeant au prévenu deux ans de prison avec sursis et 40.000 euros d'amende.

La jeune fille, qui effectuait un stage de troisième en décembre 2013 au sein de la maison de production du trompettiste, avait déclaré que ce dernier l'avait embrassée une première fois "avec la langue", un soir à la sortie d'un cinéma. Ibrahim Maalouf a affirmé qu'il s'agissait d'un "smack", un simple "bisou" initié par la stagiaire, dont il avait repoussé les avances.

Deux jours plus tard, selon la version de la plaignante, il l'avait à nouveau embrassée, puis "attrapée par le bassin", mimant un acte sexuel, cette fois après un cours de trompette dans son studio d'enregistrement. Une deuxième séquence qui n'a jamais existé, avait protesté l'artiste. "Ibrahim Maalouf n'a pas adopté un positionnement adéquat à l'égard (de la) jeune fille de 14 ans, nécessairement

suggestible, en échangeant avec elle des messages totalement inadaptés, attitude qu'il a lui-même qualifiée de « nauséabonde », selon l'arrêt de la cour d'appel, qui souligne qu'elle n'est cependant pas saisie de ces faits. "Le baiser posé le 11 décembre 2013 est bien réel mais l'intention coupable fait défaut, faute d'éléments permettant d'affirmer avec certitude qu'il en aurait été l'initiateur", poursuit la cour. "La preuve matérielle des faits qui seraient survenus le 12 ou le 13 décembre dans le sous-sol du studio d'enregistrement n'est pas rapportée, ce qui ne signifie pas que (la jeune fille) a menti mais que sa vérité n'est pas partagée par la cour, en l'absence d'éléments suffisamment pertinents, précis et concordants".

La justice avait été saisie en 2014 après un signalement des parents de la jeune fille. Cette dernière, qui avait commencé à se scarifier et à avoir des troubles alimentaires, s'était confiée à un médecin. Ibrahim Maalouf avait été placé en garde à vue en janvier 2017.

Né à Beyrouth en 1980, le musicien a été plusieurs fois disque d'or et lauréat des Victoires de la musique et d'un César. Il a collaboré avec de grands noms du jazz et est régulièrement invité des grands festivals.

# La star de “Glee”, Naya Rivera, portée disparue



Une star de la série télévisée “Glee” Naya Rivera est portée disparue et les recherches se poursuivent pour la retrouver dans un lac en Californie où elle pourrait s’être noyée, selon des responsables locaux. Les services de police de Ventura County ont tweeté qu’ils recherchaient une “possible victime de noyade” dans le lac et qu’une équipe de plongeurs avait été déployée sur les lieux. Naya Rivera, 33 ans, doit sa notoriété au personnage de Santana Lopez,

une étudiante pom-pom girl qu’elle incarne dans les six saisons de la série Glee. Elle avait loué un bateau mercredi pour emmener son fils de quatre ans sur le lac Piru au nord-ouest de Los Angeles, a indiqué un porte-parole de la police de Ventura County.

L’enfant a été retrouvé par un tiers sur le lac, endormi et “portant un gilet de sauvetage”, a précisé Eric Buschow à l’AFP. Naya Rivera avait publié une photo d’elle avec son fils sur Twitter mercredi avec le com-

mentaire “seulement tous les deux”. Elle avait divorcé en 2018 du père de l’enfant, l’acteur Ryan Dorsey, et tous deux se partageaient la garde de l’enfant, selon le média spécialisé dans le people TMZ.

Un autre acteur de “Glee”, Mark Salling, a mis fin à ses jours en 2018, alors qu’il attendait le rendu d’un jugement pour possession d’images pédopornographiques. Le Canadien Cory Monteith, autre star de la série, est décédé en juillet 2013 d’une overdose de drogue et d’alcool.

## Bouillon *de culture*

### Diffusion illégale de films

En cas de mise en ligne illégale d’un film sur une plateforme, telle que YouTube, seule l’adresse postale de l’auteur du transfert litigieux peut être communiquée mais pas son adresse courriel, IP ni numéro de téléphone, a tranché jeudi la justice européenne. La Cour de justice de l’UE était amenée à se prononcer, à la demande de la justice allemande, sur un conflit opposant un distributeur de films établi en Allemagne (Constantin Film Verleih GmbH) à YouTube et sa société mère Google. Des utilisateurs de la plateforme avaient mis en ligne en 2013 et 2014 deux films sans accord de la société allemande alors que cette dernière en détenait les droits d’exploitation exclusifs. Les deux longs métrages - Parker et Scary Movie 5 - ont été visionnés plusieurs dizaines de milliers de fois, précise la Cour basée à Luxembourg, dans un communiqué.

Le distributeur avait alors exigé de YouTube et de Google, société auprès de laquelle les utilisateurs doivent enregistrer leur compte, des informations sur les personnes ayant transféré ces films sur la plateforme (adresse courriel, numéro de téléphone, adresse IP), ce que les sociétés américaines avaient refusé. Le plaignant s’appuyait sur la directive européenne de 2004 concernant les droits de propriété intellectuelle prévoyant que les autorités judiciaires peuvent ordonner la fourniture d’informations sur les réseaux qui portent atteinte à ces droits, notamment les “adresses” des producteurs, distributeurs et fournisseurs de marchandises ou services contrefaits. Dans son arrêt, la Cour a estimé que le terme d’“adresse postale”, c’est-à-dire le lieu de résidence ou de domicile d’une personne, utilisé sans autre précision, “ne vise pas l’adresse courriel, le numéro de téléphone ou l’adresse IP”. Elle rappelle que cette directive vise notamment à concilier le droit d’information des titulaires et le droit à la protection des données à caractère personnel des utilisateurs.



## Le 51<sup>ème</sup> Festival national des arts populaires aura lieu en octobre



La 51<sup>ème</sup> édition du Festival National des Arts Populaires (FNAP) se tiendra, du 27 au 31 octobre 2020 à Marrakech, sous le thème “Chants et Rythmes éternels” à l’initiative de l’Association “Le Grand Atlas” en collaboration avec le ministère de la culture, de la jeunesse et des sports. Prévu auparavant du 01 au 05 juillet, l’événement a été reporté au mois d’octobre prochain en raison des circonstances exceptionnelles que vivent le Maroc et le monde à cause de la pandémie du nouveau coronavirus (covid-19), précisent les organisateurs dans un communiqué, ajoutant que le report de cette manifestation s’inscrit dans le cadre des mesures préventives adoptées par le Royaume en vue d’enrayer la propagation du covid-19. L’édition de cette année célèbre depuis plus de 50 ans, les arts populaires à travers toutes les régions du Royaume, se positionnant comme étant une véritable action culturelle de préservation du patrimoine marocain. Cet événement emprunte une forte conscience culturelle. Au cœur du palais Badiâ, monument historique séculaire, œuvre du 16<sup>ème</sup> siècle, les arts po-

populaires remettent le spectateur au fond d’une authentique fraternité à travers les origines de tout à chacun. Il s’agit véritablement d’une rénovation en profondeur d’un patrimoine aux multiples facettes artistiques et aux dimensions sociales et spirituelles. Le FNAP, dominateur commun, de ce riche héritage culturel et patrimonial, les confluences du gestuel et la noblesse du symbolisme s’y greffe à travers l’histoire de la ville et ses grands moments festifs.

Cette manifestation a su résister à travers le temps grâce à son impact émotionnel qui embrasse l’âme marocaine. Tonalité et couleur chatoyantes, elle a marqué et marquera le cycle vital de l’histoire grandiose du Royaume. Tout un héritage sous le créneau de l’originalité et la diversité.

Organiser cette 51<sup>ème</sup> édition du FNAP après la crise sanitaire du covid-19 est plus qu’une promotion de la cité ocre et du patrimoine culturel national. C’est un véritable défi du temps par l’authenticité des arts ancestraux qui demeurent encore plus vivants au fil des années.

# Sport

## Avec la "MSG", le Barça revient à un souffle du Real



La "MSG" est de retour: Lionel Messi, Luis Suarez et Antoine Griezmann ont à nouveau combiné mercredi lors de la 35e journée de Liga pour permettre au Barça de l'emporter 1-0 dans le derby contre l'Espanyol, condamné à la relégation, et revenir ainsi à un point du Real Madrid, qui reçoit Alavés vendredi.

Talonnade de Griezmann, frappe contrée de Messi et but de Suarez: avec cette combinaison magique trois jours après avoir ravivé la connexion de leur trio d'attaque, les trois stars offensives du Barça ont allumé la seule étincelle d'un derby médiocre sur le but de l'Uruguayen (56e) et ont scellé la relégation de l'Espanyol vers la D2.

Paradoxalement, c'est l'exclusion du prodige blaugrana Ansu Fati (17 ans), suivie de celle de Pol Lozano côté Espanyol, qui a libéré la "MSG", profitant des espaces libérés dans l'épais rideau de l'Espanyol pour ouvrir le score.

Entré à la mi-temps à la place de Nelson Semedo, Fati a été renvoyé sur le banc par l'arbitre quatre minutes plus tard pour un tacle aérien sur

le tibia de Fernando Calero (49e), avant que Pol Lozano ne le suive pour un geste similaire sur Gerard Piqué à la 53e.

"Vu nos difficultés, on espérait que l'entrée d'Ansu allait nous donner de la latitude sur les côtés... Mais le plan est tombé à l'eau avec son expulsion, c'est dommage. (Après son carton rouge), il a eu beaucoup d'humilité, il est venu me parler, me dire qu'il était vraiment désolé de ce qu'il s'est passé. C'est sûr que ça va l'affecter", a regretté le technicien blaugrana Quique Setién après le match.

Après le superbe but d'Antoine Griezmann dimanche dans le festival à Villarreal (4-1), le champion du monde français a dû céder sa place à Arturo Vidal dès la 71e minute mercredi, mais a eu le temps d'endosser le rôle de facilitateur pour le 15e but en 25 matches de Liga de l'avant-centre uruguayen Luis Suarez.

Tout comme le sextuple Ballon d'Or Lionel Messi, qui n'a marqué qu'une seule fois lors des six derniers matches (contre l'Atlético le 30 juin, 2-2), mais qui compile 20 passes décisives en Liga

cette saison. Mais ni le Français, ni l'Argentin, ni l'Uruguayen, devenu le 3e meilleur buteur de l'histoire du Barça (195 buts en 277 matches) devant les 194 buts de la légende Laszlo Kubala, n'ont réussi à cacher les symptômes latents d'un Barça toujours malade.

Face à la lanterne rouge de Liga, désormais condamnée à la descente en Segunda pour la première fois depuis 1994, les coéquipiers de la superstar argentine ont moins brillé que contre Villarreal trois jours plus tôt.

"Ça ne s'est pas passé comme je voulais. On a concédé beaucoup de contres, alors que c'est ce que l'on voulait éviter. On n'a pas été brillants, mais on a remporté un match difficile. Tout le monde aurait aimé refaire un match comme celui à Villarreal (4-1 dimanche), mais ce n'est pas chose aisée", a tempéré Setién en conférence de presse d'après-match.

Les Blaugrana n'ont pas cadré une frappe en première période, pour la première fois de leur saison au Camp Nou. Au contraire, c'est l'Espanyol qui a eu les meilleures chances d'ouvrir le

score, sur cette frappe d'Adrian Embarba stoppée par Marc-André ter Stegen (9e) ou sur ce débordement de Raul De Tomas dont la frappe a heurté le poteau (43e).

Le terme d'une saison catastrophe pour l'Espanyol, racheté en 2016 par le groupe chinois Rastar, qui avait injecté 60 millions d'euros pour amorcer un nouveau projet dans "l'autre club de Barcelone", mais qui va donc connaître la D2 avec les "Periquitos" (perruches, en espagnol), qui l'avaient quittée il y a 26 ans sur un titre de champion. "La saison actuelle, la pire de notre histoire, nous indigne profondément. (...) Le projet actuel du RCD Espanyol Barcelone est un échec", a scandé la fédération des peñas (groupes de supporters) de l'Espanyol, fataliste dans un communiqué diffusé lundi. Pour le Barça, il s'agit d'une victoire nécessaire dans la course au titre: les Catalans, provisoirement à un point du leader merengue, ont toujours dans l'esprit de conserver leur couronne en Liga, malgré l'avance prise par la "Maison blanche" de Zidane, qui reçoit Alavés vendredi pour faire un pas de plus vers le titre.

## La MLS reprend ses droits

*Entre cérémonie antiraciste et craintes du coronavirus*

Le Championnat nord-américain (MLS) a repris mercredi, avec la victoire à l'arraché d'Orlando contre l'Inter Miami de David Beckham (2-1), après une cérémonie antiraciste et alors que le coronavirus pourrait pousser de nouvelles équipes touchées à se retirer de la compétition.

L'attaquant portugais Nani, ancien joueur de Manchester United, a donné la victoire à Orlando (90e+7), qui avait égalisé par Chris Mueller (70e) après l'ouverture du score de Juan Agudelo peu après la pause, à huis clos dans le complexe ESPN's World Wide of Sports de Disney World en Floride.

Peu avant le coup d'envoi, des dizaines de joueurs de différents clubs de MLS se sont alignés autour du terrain pour protester en silence contre le racisme et les violences policières. Les joueurs vêtus de t-shirts noirs et portant des gants noirs ont levé le poing vers le ciel nocturne pendant huit minutes et 46 secondes - une référence à la mort le 25 mai de George Floyd à Min-

neapolis après ce laps de temps, le cou sous le genou d'un policier.

Juste après le coup de sifflet démarrant le match, les joueurs de Miami et d'Orlando se sont mis à genoux, un geste de solidarité avec le mouvement antiraciste "Black Lives Matter" qui a traversé le monde en signe de protestation après la mort de Floyd.

La MLS, suspendue après deux journées à la mi-mars, a repris mercredi sous un format similaire à la Coupe du monde, avec phase de groupes et élimination directe, dans une "bulle" censée la protéger de la pandémie.

Mais quatre nouveaux joueurs du Nashville SC ont contracté le Covid-19, selon le site d'informations Athletic. Si l'information est confirmée, cela porterait à neuf le nombre de joueurs de l'équipe ayant été testés positifs au coronavirus. Les cinq premiers cas ont été confirmés mardi.

Lundi, le FC Dallas avait dû se retirer de la compétition après l'infection confirmée de dix de ses joueurs et d'un membre de l'encadrement.

"Nous ne voulons pas que quelqu'un soit malade, qu'il présente des symptômes ou qu'il soit atteint du Covid-19", a déclaré le commissaire de la MLS, Don Garber, sur la chaîne ESPN. "L'idée était de détecter les infections à l'arrivée à Orlando. C'est ce qui se passe avec Dallas et Nashville. Nous tra-

vailons en étroite collaboration avec nos médecins et nous nous réunirons avec eux".

"Si nous constatons que nous avons un cas avec Nashville qui fait qu'ils ne peuvent pas continuer dans le tournoi, nous prendrons notre décision et irons de l'avant", a-t-il ajouté.

## Pas de sport en 2020 dans les universités d'élite américaines

L'Ivy League, qui regroupe les universités les plus prestigieuses des Etats-Unis, a décidé mercredi de ne pas disputer de compétitions sportives jusqu'en 2021 à cause de la pandémie de Covid-19.

"Nous estimons que nous ne sommes pas en mesure de créer et maintenir un environnement propice à des compétitions sportives inter-universitaires qui correspondraient à nos critères de sécurité", écrit le conseil des présidents de ces huit universités dans un communiqué.

La décision de l'Ivy League pourrait influencer d'autres universités dont les équipes évoluent au plus haut niveau des ligues professionnelles (NBA, NFL, NHL...).

Beaucoup d'universités aux Etats-Unis ont recours aux cours à distance pour favoriser la distanciation et limiter la propagation du coronavirus qui a fait plus de 130.000 morts dans le pays.

"Les mesures prises sur les campus rendent difficile la tenue de compétitions, au moins jusqu'à la fin du semestre d'automne", en décembre, a déclaré le directeur exécutif de l'Ivy League, Robin Harris, à ESPN.

Les entraînements pourront cependant avoir lieu sur les campus, en commençant par des exercices individuels et en petits groupes, a précisé l'Ivy League.

## Formation pour l'obtention de la licence A CAF d'entraîneur

La FRMF et la Direction technique nationale, en collaboration avec la CAF, vont organiser trois sessions de formation pour l'obtention de la licence A CAF d'entraîneur qui se dérouleront durant la saison 2020-2021 au Complexe Mohammed VI de football, et ce à partir du mois d'août 2020.

Les sessions de formation comprendront 25 stagiaires maximum conformément aux directives de la CAF.

Conditions d'inscription et d'admission :

- Être marocain ou résident au Maroc depuis 5 ans & être âgé de plus de 25 ans
- Être titulaire de la licence B CAF
- Avoir cumulé 3 saisons d'activité durant les 5 dernières années dont 2 saisons complètes depuis l'obtention de la licence B CAF (joindre les copies des licences FRMF)

- Présenter un casier judiciaire vierge ou fiche anthropométrique

En complément des pièces relatives à la justification des exigences préalables, le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire dûment rempli « Saison 2020-2021 »
- 1 photo d'identité
- 1 copie de CNIE recto/verso valide ou copie de passeport
- 1 copie du diplôme de la licence B CAF
- 1 certificat médical d'aptitude physique
- Copies des licences FRMF du Club et/ou attestations des employeurs justifiant les périodes d'activités.

Le candidat retenu est tenu de s'acquitter des frais de formation s'élevant à vingt-cinq mille dirhams (25.000

DHS), et ce selon les modalités de paiement suivantes :

- Versement de dix mille dirhams (10.000 DH) à l'acceptation de votre candidature

- Versement de quinze mille dirhams (15.000 DH) à la réception de la convocation à l'examen final

Tous les dossiers devront être déposés en ligne sur le lien suivant : [www.dtn-formation.ma](http://www.dtn-formation.ma) et ce avant le 20 juillet 2020, tout dossier incomplet ou déposé au-delà de cette date ne sera pas retenu.

NB : Toute fausse déclaration ou désinformation ou falsification des données entraînera le rejet de la candidature et l'annulation des frais y afférents et peut entraîner des poursuites pénales et une suspension de cinq années d'activité d'encadrement footballistique.

Source : [fmf.ma](http://fmf.ma)

## City se balade, Wolverhampton s'égare



Manchester City est assuré de finir la saison à une place européenne après sa victoire facile (5-0) à domicile contre Newcastle, mercredi, lors de la 34e journée du championnat d'Angleterre.

Pour sa part, Wolverhampton a perdu à Sheffield United (1-0) et voit s'éloigner ses chances de qualification pour la Ligue des champions, alors que Liverpool est allé gagner à Brighton (3-1).

Face à des Magpies privés notamment d'Allan Saint-Maximin, les hommes de Pep Guardiola ont remporté leur 4e match de championnat sur 6 depuis la reprise par trois buts d'écart ou plus.

Ils reprennent 9 longueurs d'avance sur Chelsea (3e) et la place de dauphin de Liverpool leur est promise.

Ils relèguent surtout Wolverhampton (6e) à 17 points et finiront forcément à une place qualificative pour l'Europe qui reste toutefois soumise à la décision, dans quelques jours, du Tribunal arbitral du sport (TAS) sur leur appel contre l'exclusion de deux ans qui les frappe pour non-respect du fair-play financier.

Face à Newcastle, 13e avec 43 points et qui n'a

plus rien à jouer, City a encore livré une démonstration offensive.

Dès la 10e minute, une action d'école a permis à Gabriel Jesus de marquer comme à la parade, avant que Riyad Mahrez ne double la mise tout aussi facilement (son 10e but en championnat) sur un centre en retrait de Kevin de Bruyne (21e).

Avec Mahrez, Manchester City est la première équipe de l'histoire de la Premier League avec 5 joueurs à au moins 10 buts en championnat sur une saison.

Meilleure attaque du championnat, avec 86 réalisations, City ne devrait cependant pas rattraper son fabuleux total de 106 buts sur une saison lors de son titre en 2017/2018.

Ce but marquait aussi la 18e passe décisive de De Bruyne qui se rapproche à deux longueurs du record de Thierry Henry en 2002/2003.

Newcastle a encore encaissé trois buts en seconde période: un but contre son camp de Federico Fernandez (3-0, 58e), un beau coup franc direct de David Silva (4-0, 65e) qui a ensuite servi Raheem Sterling pour clore la marque (5-0, 90+1).

"Nous avons bien joué, au même niveau que les

derniers matches. Mais aujourd'hui nous avons marqué les buts que nous avions ratés lors du dernier match", a commenté après le match Pep Guardiola, en référence à la défaite frustrante (1-0) à Southampton.

Considéré il y a peu comme un candidat crédible à la Ligue des champions, Wolverhampton a subi un deuxième revers de rang (1-0) chez Sheffield United, un adversaire coriace.

Les Wolves restent 6e, à sept longueurs de Leicester, 4e et dernier virtuel qualifié pour la C1.

Un coup franc de Ruben Neves à la 32e minute a bien touché le haut de la transversale.

Mais avec un seul tir cadré, Wolverhampton n'a tout simplement pas été assez dangereux pour espérer mieux et il a été puni sur une tête de John Egan sur corner dans les dernières secondes (90+3).

Dans le troisième match du début de soirée, West Ham a manqué une occasion d'accroître son matelas de 4 points sur la zone rouge en cédant à domicile contre Burnley (0-1).

Et de 92 ! Les Reds se sont rapprochés à huit longueurs du record de points marqués sur une saison, propriété du Manchester City de 2017/2018

(100).

Lors d'un match vivant face à un Brighton, qui n'a plus grand-chose à craindre avec ses 9 points d'avance sur la zone rouge, les Reds ont cru se rendre la tâche facile en marquant rapidement deux buts sur des ballons récupérés grâce à leur pressing étouffant.

Mohamed Salah (1-0, 6e) et Jordan Henderson de 20 mètres (2-0, 8e) ont cru lancer Liverpool pour une soirée tranquille.

Mais les Seagulls, au jeu séduisant même face aux gros, sont revenus sur une reprise instantanée de Leandro Trossard juste avant la pause (2-1, 45e). Le champion a eu le dernier mot avec Salah à un quart d'heure de la fin (3-1, 76e). Avec son doublé l'Egyptien compte 19 buts, à trois unités du meilleur buteur, Jamie Vardy de Leicester.

"Je pense que c'était un match sympa à regarder, a commenté Salah après le match, au micro de Sky Sports. Ils jouent vraiment bien en repartant de l'arrière et ils ont fait un bon match. Marquer tôt nous a donné de la confiance (...) A 2-1, ils ont repris confiance, mais quand j'ai marqué le troisième, cela nous a redonné de la sérénité".

## Départ ou retraite d'Ibra ?

Zlatan Ibrahimovic quittera-t-il l'AC Milan dès la fin de saison ? Interrogé mardi soir, le Suédois a répondu de façon mystérieuse et a laissé planer le doute sur son avenir.

"On va voir. J'ai encore un mois pour m'amuser. Il y a des choses qui se passent ici sur lesquelles nous n'avons pas le contrôle", a déclaré "Ibra", 38 ans, interrogé par la chaîne Dazn sur la suite de son aventure milanaise après la victoire des rossoneri contre la Juventus (4-2).

Depuis plusieurs mois, les médias sportifs italiens évoquent l'arrivée cet été de l'Allemand Ralf Rangnick avec une double casquette d'entraîneur et de directeur sportif.

Si cette décision était confirmée, il impliquerait un probable départ de Paolo Maldini, directeur technique, et de l'entraîneur Stefano

Pioli, deux hommes avec lesquels Ibra entretient de bons rapports.

"Je regrette pour les tifosi. C'est peut-être la dernière fois qu'ils me voient en vrai. Lisez entre les lignes", a encore déclaré le Suédois.

Selon les médias italiens, une fin de carrière de l'ancien attaquant du Paris SG est cependant improbable.

"A 38 ans, je n'ai plus le physique d'avant et je ne peux plus faire tout ce que je faisais alors. Je me débrouille avec l'intelligence. Mais je ne suis pas là pour faire la mascotte, je veux apporter des résultats au club et aux tifosi", a encore expliqué Ibrahimovic, dont l'arrivée en janvier coïncide avec le spectaculaire redressement du Milan, désormais 5e de Serie A.

"C'est dommage, si j'étais arrivé en début de saison, on se battrait pour le titre", a conclu le Suédois.

## Deux mois de prison pour le président de la JSK

Le président de la Jeunesse sportive de Kabylie (JSK), un des grands clubs du football algérien, a été condamné à deux mois de prison ferme pour diffamation, rapportent mercredi les médias locaux.

"Cherif Mellal a été condamné lundi à deux mois de prison ferme par le tribunal de Tizi-Ouzou en Kabylie dans une affaire de diffamation qui l'opposait à l'ex-président du club, Mohand-Chérif Hannachi", précise l'agence de presse APS, citant un membre du collectif d'avocats du club kabyle.

L'avocat de la JSK va faire appel, affir-

ment des médias sportifs.

Lors du match du Championnat d'Algérie ayant opposé le 24 septembre dernier la JSK au CR Belouizdad (CRB), une équipe algéroise, des supporters de la JSK avaient forcé des grillages et envahi le terrain. La rencontre avait dû être stoppée alors que le club kabyle était mené 3-0.

"C'est Hannachi qui était derrière l'envahissement du terrain par des supporters de la JSK", avait accusé M. Mellal sur une chaîne de télévision. Mis en cause, M. Hannachi avait alors déposé plainte pour diffamation.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

BLING-BLING	FAIRE LE BON CHOIX	CUBE BIEN PLANQUÉ		CROQUE-MORT	SODIUM SECRET		GRANDE CAPACITÉ	PERSONNE SOTTE	FIN DE PARTIE	REGIMBER	PEINE DE CŒUR
FIN DE VERBE			DUPÉ EN CARTE			ANCÊTRES EN RADE					
					BIÈRE ANGLAISE PIGE				ANNONCE UNE SUITE		
LETTRE TRIBUNE								LA FIN DU JOUR	EN ARRIÈRE MOMENT		
SYMBOLE DU COBALT			RAPPORTE BEAUCOUP SOMME			ZÉRO RÉGION DE RUSSIE				DE BAS EN HAUT: POPOTE	
EXCESSIVEMENT					TAPE-À-L'ŒIL						
		SINGE FACTEUR			VIEILLE CITÉ		HOMME À FABLES	ALIÉNI-STE			
ENTRE TROIS ET QUATRE		MOQUEUSES									
		GLOUTONS DON DU CIEL						ARTICLE	LETTRES DE MARTEL		
BALAI SEIN DE FEMME					FONCTION MORCEAU D'ARN					PIGE	
				OUTIL DE SCULPTEUR					ALUMINIUM		
HYMNE DE GUERRE AVENUE				VENUE AU MONDE				GRISON			

Solution mots flechés d'hier

EMPORTEMENT	C	MAUVAIS COUCHEUR	HÉLUM ÉPOUSE DE ZEUS	H	E	MORDU DE LA PÊCHE	G	GRAVE MALADE DES CHEVAUX	G	PLAINTES AFFECTÉES FRAGILES	P	TROUVE TOUJOUR À REDIRE	
	C	O	S	S	E	INCLUS DANS UN CERCLE	A	M	I	LETTRES DE RABAT	R	B	
PARESSÉ TÊTE DE LOUP	L	O	R	E	S	OPONGÉE ADVERBE	R	E	S	O	R	B	E
À L'ENVERS APOGÉE	E	M	C	A	T	TRAVAIL DE CHOIX	R	I	E	N	C	A	G
LETTRES DE RAINIER	R	N	I	A	B	LETTRES DE RIVERA GRECQUE	I	V	E	AU BOUT DU ROULEAU	A	U	
R	E	A	O	N	C	TRÈS PETITE QUANTITÉ	E	B	L	FIN DE PARTIE EN TUNISIE	I	E	
POLLIE À GORGE	M	D	U	O	T	ACCORDÉ ELLE ET LUI	N	R	C	A	C	H	E
REFUGE	A	B	R	I	T	SAUPES HELLÈNE	R	U	I	E	S		
IMPAYÉ LOURDAUD	D	U	E	G	T	PIONCEAU DE REGGAE AÏBAB	A	T	A	S	S	E	
B	A	L	O	U	R	D	ÉLIMÉ	P	O	S	S	E	
MARCEL EUX	P	E	R	S	E	C	Ū	T	E	Ū	R		
E	T	B	O	N	H	O	M	E	C	S	U	D	I
L	I	E	R	E	S	S	U	R	A	N	N	E	
AGES	E	R	E	S	S	U	R	A	N	N	E		

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Mustapha Elouizi  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Site web:**  
[www.libe.ma](http://www.libe.ma)

**E-mail:**  
[Libération@libe.ma](mailto:Libération@libe.ma)  
[annoncesliberation@libe.ma](mailto:annoncesliberation@libe.ma)

**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130/64

**Youssef El Gahs**  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

**44, Avenue des F.A.R**  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**o.j.d. MAROC**

**2017**  
[www.ojd.ma](http://www.ojd.ma)

## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2						■				
3								■		
4						■				
5			■						■	
6			■							
7							■			
8		■						■		
9			■			■				
10					■					

**HORIZONTALEMENT**

- 1- Perfection
- 2- Onguent – Retenue
- 3- Habileté – Font une virée
- 4- Chacun le cherche à sa façon... - Epaissir
- 5- Elliptique – Mille-pattes
- 6- Vieille cité – Gagner
- 7- Bleu en armes – Calife
- 8- Danse à trois temps – En les
- 9- Génisse – Terre – Entre pas et galop
- 10- Madré – Don des bêtes

**VERTICALEMENT**

- 1- Etonner
- 2- Il sera charogne – Alternative
- 3- Crie – Unité de puissance
- 4- Batite – Tempête
- 5- Entrée
- 6- Indiens
- 7- Dans l'os – Grecque
- 8- Liant – Pont de Paris – Eclaté
- 9- Source de glacier – Bout de viscère
- 10- Qui l'est, qui ne l'est...

## Grilles de sudoku

**Facile**

3			7		4			1
				6				
4		2	1		3	7		5
	5		9		7	8	6	
		1		3		5		
	9	7	8		5		3	
5		4	3		1	2		6
				7				
9			5		8			7

**Moyen**

	3						9	1
		9			1			
6		1		8			7	3
		3	8		9			
9								2
			1	4	7			
1	9			5		8		6
			2			5		
8	5							2

**Difficile**

							6	
			7	8	1	2		
			4			5	7	
	2				7	1		
	8		9			2		
	3	9			6			
	5	1		7				
		3	5	4	2			
	6							

**Expert**

		4	8			3	6	9
			9			8		4
		8						
			4	9			5	
2								3
	5			8	1			
						6		
5		6			7			
3	7	2			8	1		

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	E	L	A	N	C	E	M	E	N	T
2	U	E	L	E	■	C	A	L	E	E
3	P	R	E	■	E	O	L	E	■	X
4	H	C	■	U	S	■	T	E	S	T
5	E	H	O	N	T	E	E	■	O	U
6	M	E	T	I	E	R	■	P	U	R
7	I	■	A	T	R	O	C	I	T	E
8	S	A	G	E	■	D	A	L	I	■
9	M	I	E	■	C	E	L	E	R	I
10	E	R	S	E	S	■	E	R	E	S

**Facile**

9	8	2	4	7	6	5	1	3
3	5	4	2	1	9	8	7	6
6	1	7	8	5	3	9	4	2
2	7	8	6	3	5	4	9	1
1	9	3	7	8	4	6	2	5
5	4	6	1	9	2	3	8	7
7	3	9	5	2	8	1	6	4
4	2	5	9	6	1	7	3	8
8	6	1	3	4	7	2	5	9

**Moyen**

7	2	5	1	6	4	3	9	8
6	9	8	3	5	7	4	1	2
1	4	3	2	8	9	6	7	5
5	1	4	9	7	6	2	8	3
3	6	9	4	2	8	7	5	1
8	7	2	5	1	3	9	6	4
2	5	6	7	4	1	8	3	9
4	3	7	8	9	5	1	2	6
9	8	1	6	3	2	5	4	7

**Difficile**

1	5	4	9	8	6	7	2	3
6	2	7	5	4	3	9	1	8
9	8	3	1	7	2	6	4	5
4	6	5	2	1	7	8	3	9
3	9	8	4	6	5	1	7	2
2	7	1	3	9	8	4	5	6
8	3	9	7	5	4	2	6	1
5	4	6	8	2	1	3	9	7
7	1	2	6	3	9	5	8	4

**Expert**

2	4	7	8	5	6	3	1	9
1	5	8	9	3	2	6	4	7
9	6	3	7	4	1	8	2	5
5	3	6	1	7	4	9	8	2
8	2	9	3	6	5	1	7	4
7	1	4	2	9	8	5	6	3
6	9	5	4	8	7	2	3	1
3	7	1	6	2	9	4	5	8
4	8	2	5	1	3	7	9	6

Université Sultan Moulay Slimane  
Faculté Polydisciplinaire  
Béni Mellal



جامعة السلطان مولاي سليمان  
الكلية المتعددة التخصصات  
بني ملال

### AVIS DE CONCOURS

Concours de recrutement de Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistants  
Session du 10/08/2020

La Faculté Polydisciplinaire de Béni Mellal organise des concours de recrutement de deux (02) Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistants, **session du 10/08/2020**, dans les spécialités suivantes :

Spécialité	Nombre de postes
اللغة الإنجليزية	01
Biologie et Ecophysiologie animale	01

Les concours sont ouverts aux fonctionnaires titulaires d'un Doctorat ou d'un Doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Les personnes désirant se porter candidats audits concours sont invités à s'inscrire et à déposer obligatoirement leurs dossiers de candidature sur la plateforme numérique réservée sur le lien : <http://recrutement.usms.ac.ma> **plus tard le 25 juillet 2020.**

**Composition du dossier de candidature :**

- Demande adressée au Doyen de la Faculté Polydisciplinaire de Béni Mellal.
- Une attestation d'exercice récente.
- Autorisation officielle de participation au concours.
- 01 copie légalisée de la carte nationale d'identité.
- 01 extrait d'acte de naissance récent.
- 01 exemplaire des diplômes certifiés conformes aux originaux.
- 01 copie de l'arrêté d'équivalence pour les diplômes étrangers.
- 01 exemplaire de la thèse de doctorat.
- 01 exemplaires de l'ensemble des travaux de recherche personnels ou en collaboration.
- 01 copie du curriculum vitae.

**Nature et déroulement des épreuves:**

- 1- Une épreuve des titres et travaux des candidats.
- 2- Une épreuve d'exposé/entretien des candidats avec le jury.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20, et toute note inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.

**N.B :**  
Les candidats admis à passer l'épreuve de l'entretien avec le jury doivent déposer au préalable le dossier original de leur candidature auprès du service des ressources humaines.

☎Mghila B.P.592, Béni Mellal 05 23 42 45 97 ☎ 05 23 42 46 85 ☎ 05 23 42 46 85  
☎مغيلة، بني ملال، ص.ب: 592

N° 5314/PA

### AVIS DE VENTE SUR OFFRE DE PRIX



**LOTS PROMOTIONNELS COMMERCIAUX & HABITATS**  
«CHICHAOUA»  
**UN LOCAL COMMERCIAL**  
«TAMELALET»

La société Al Omrane Marrakech-Safi met en vente sur offre de prix, Des lots promotionnels commerciaux & habitats et un local commercial dont les caractéristiques sont mentionnées dans le tableau ci-après :

Localité	Lotissement /Opération	Type de Produit	superficie approximative (m2)	Disponibilité du projet	Agences commerciales
CHICHAOUA	AL FADL	LOTS PROMOTIONNELS R+2 RDC COMMERCIAL	De 80 m <sup>2</sup> À 137 m <sup>2</sup>	EN COURS DE VIABILISATION	*Agence Commerciale Régionale Al Omrane Marrakech-Safi Place du 16 Novembre - Avenue Mohamed V - Guéliz Marrakech Tél. : 05 24 44 78 38
		LOTS PROMOTIONNELS R+2 RDC HABITAT	De 73 m <sup>2</sup> À 112 m <sup>2</sup>		*Agence Commerciale Chichaoua Lot. Nahda-Villa N° 01 Route d'Essaouira Chichaoua Tél. : 05 24 35 36 98
TAMELALT	ARRAHMA	LOCAL COMMERCIAL	18 m <sup>2</sup>	LIVRABLE	*Agence Commerciale El Kelâa des sraghna Lotissement EL MERS, N° 41-42 Tél.: 05 24 41 26 86

Les personnes intéressées sont invitées à retirer les cahiers des charges de l'Agence Commerciale Al Omrane Marrakech sise au siège d'Al Omrane Marrakech-Safi ou des agences commerciales situées aux adresses citées dans le tableau ci-dessus.

Retrait du cahier des Charges:  
Du 10 juillet 2020.  
Au 27 juillet 2020.

Dernier délai de dépôt des offres:  
27 juillet 2020 à 16h.

Commission de sélection des offres : 28 juillet 2020.

Au siège de la société à Marrakech-Safi en présence d'un notaire.

Les personnes ayant déjà participé à l'appel de candidature pour l'acquisition des lots au lotissement AL FADL à CHICHAOUA, sont invitées à contacter nos agences commerciales pour retrait du cahier des charges et participés à l'offre de prix.

Al Omrane Marrakech-Safi  
Bd Méd V, place du 16 novembre-Guéliz-Marrakech / Tél: 05 24 44 78 38 / Fax : 05 24 44 62 18  
Al Omrane Marrakech est une filiale du Groupe Al Omrane

www.alomrane.gov.ma

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 09/AREF/2020

Le 06 Aout 2020 à 11 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'acquisition et l'installation, selon les règles de l'art, de matériel et logiciels informatiques pour l'équipement des salles multimédia dans les établissements scolaires relevant de l'AREF M-S en lot unique.

Caution provisoire	Cout estimatif du maître d'ouvrage TTC
70 000 ,00 dhs (Soixante dix mille dirhams)	4 650 480,00 DHS (Quatre million six cent cinquante mille quatre cent quatre vingt Dirhams).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 – 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

la documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sise à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le 05 /08/2020 à 16 h (date et heure limites pour le dépôt)

N° 5315/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 20/AREF/2020

Le 06 Aout 2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech - Safi, Service des achats et des marchés (Bureau des marchés) sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'Acquisition du matériel des internats et de cantines scolaires pour les nouvelles créations des établissements scolaires primaires, collégiaux et qualifiants relevant de l'AREF M-S en lot unique

Caution provisoire	Cout estimatif du maître d'ouvrage TTC
2 500,00 DHS ( Vingt-cinq mille dirhams)	1 486 554 ,00 DHS : Un million quatre cent quatre vingt six mille cinq cent cinquante quatre dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 – 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

Les échantillons, la documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sise à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le 05 /08/2020 à 16 h (date et heure limites pour le dépôt)

N° 5316/PA



Société de développement local  
« CASABLANCA BAÏA S.A »

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

En application du règlement des marchés de la Société Casablanca Baïa et de la Circulaire C9/20/DEPP, du 31 mars 2020, du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

N° Appel d'Offres	Désignation des Prestations	Date et Heure d'Ouverture des Plis	Cautionnement Provisoire	Estimation financière du Marché
AO/CB/02/2020	Prestations d'exploitation de la décharge contrôlée de Casablanca	Le 10/08/2020 à 11 heures	690.000,00 DH (six cent quatre-vingt mille dirhams)	45.828.000,00 DH TTC

Le dossier d'appel d'offres est à télécharger du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation.

Les dossiers des soumissionnaires peuvent parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception, ou être déposés contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A., ou être remis au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis, sous plis fermé et cacheté, à l'attention de :

**Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAÏA S.A**  
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca

Une visite des lieux sera organisée au site de la décharge contrôlée de Casablanca le lundi 20 juillet 2020 à 11h00.

**Les plis reçus postérieurement à la date et heure fixé pour l'ouverture des plis ne seront pas admis.**

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter  
La société CASABLANCA BAÏA  
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73  
[casabaia@casabaia.ma](mailto:casabaia@casabaia.ma)

N° 5319/PA



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Ministère délégué Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Hassan II de Casablanca  
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock

### AVIS DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEUXIEME GRADE

La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock procèdera au recrutement par voie de concours d'un administrateur deuxième grade (Un poste: 01) parmi les candidats titulaires d'un diplôme de Master (Spécialité : Sciences Sociales/ Cultures) ou d'un autre diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (session du 23/08/2020).

Les candidatures doivent être déposées obligatoirement à la plate forme e-concours avant le 06 Aout 2020, via le lien :

<https://econcours.univh2c.ma/>

Ce concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine, âgés entre 18 ans et 45 ans au plus à la date du concours, et titulaires d'un DESA ou DESS ou Master ou Master spécialisé, ou tout diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions du décret n°2.12.90 du 08 jourmada II 1433( 30 avril 2012) tel qu' il a été modifié et complété .

**Le dossier de candidature est constitué de :**

- Une demande de candidature adressée à Monsieur Le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock;
- Trois (3) extraits d'acte de naissance, de moins de trois mois;
- Trois (3) copies légalisées de la carte d'identité nationale;
- Trois (3) exemplaires du CV détaillé;
- Trois (3) exemplaires des diplômes (master, licence, baccalauréat) certifiés conformes aux originaux;
- Une copie (1) de l'arrêté d'équivalence du diplôme si nécessaire;
- Trois (3) photos récentes ;
- Autorisation de participation au concours concernant les candidats fonctionnaires

Tous les documents doivent être légalisés avant la date de clôture de la candidature. La liste des candidats convoqués pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le site web : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma), et sur le site web de la faculté : [www.fish-uh2c.ac.ma](http://www.fish-uh2c.ac.ma). Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'examen oral. Le résultat final sera publié sur les sites web mentionnés ci-dessus.

BP.8507 Hay Inara – Casablanca  
Tel: 06.14.00.04.13/14/15 Fax: 05.20.13.1.44 Site : [www.fish-uh2c.ac.ma](http://www.fish-uh2c.ac.ma)

N° 5318/PA



Ennakl Automobiles - 9 juillet 2020

## Communiqué de presse

La société ENNAKL Automobiles informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le 24 juin 2020, a nommé **M. Abdellatif HAMAM président du conseil d'administration** de la société ENNAKL Automobiles pour un mandat de 3 ans.

Cette nomination a été faite en conformité avec les dispositions de la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement en Tunisie exigeant aux sociétés anonymes cotées en bourse de faire la séparation entre les fonctions de Directeur Général et de Président du conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration a décidé aussi de confirmer **M. Ibrahim DEBACHE** en qualité de **Directeur Général** de la société avec toutes les prérogatives prévues au niveau des statuts de la société et conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

N° 083/PC

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 21/AREF/2020

Le 06 Aout 2020 à 12 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'acquisition des valises multimédia avec ses équipements au profit des établissements scolaires relevant de l'AREF MS en lot unique.

Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
100 000 ,00 dhs ( Cent mille dirhams)	7 028 592,00 DHS (Sept million vingt huit mille cinq cent. Quatre vingt douze dirhams).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 – 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation**

- la documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au niveau de l'académie siss à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le 05 /08/2020 à 16 h (date et heure limites pour le dépôt des échantillons, la documentation et les catalogues)

N° 5317/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de L'Intérieur  
Province de Taourirt  
Pachalik d'El Aioun  
Commune d'El Aioun Sidi Mellouk

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 08/2020

Le 06 Aout 2020 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de président de la commune d'El Aioun sidi mellouk à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : **Travaux de construction du mur d'enceinte du nouveau cimetière.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **15.000,00 Dhs (quinze mille dirhams)**.  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **neuf cent cinquante neuf mille huit cent quatre vingt dhs TTC (959 880.00 dhs)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
  - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés..
  - Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Le dépôt des plis et des offres peuvent effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)
  - Il est prévu une visite des lieux le 27 juillet 2020 à 10 H (Point de rencontre siège de la commune).
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

#### Le Dossier technique comprenant :

\* Pour les concurrents installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Qualification	Classe Minimale
A	A.2	Classe 5

\* Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N° 5320/PA



مؤسسة الرعاية الاجتماعية

دار الطالبة الحاجب

رقم الرخصة: 12/670 بتاريخ: 01/02/ 2013 محملة برخصة رقم 18/0032 بتاريخ 2018/12/18

العنوان طريق أزرو الحاجب

رقم الحساب البنكي : 007491000649700030181736

#### إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح رقم 2020/1

في يوم 31 يوليو 2020 على الساعة العاشرة صباحا سيتم بمقر دار الطالبة الحاجب فتح الأظرفة المتعلقة بطلب العروض مفتوح بعروض أثمان لأجل تزويد المؤسسة خلال الموسم الدراسي 2021/2020 بالمواد الغذائية التالية:

- حصصة رقم 1 : لحم البقر والكفتة
- حصصة رقم 2 : الدجاج والبيض
- حصصة رقم 3 : البقالة و التوابل و المصبرات
- حصصة رقم 4 : الخبز الجاهز
- حصصة رقم 6: مواد النظافة

و يمكن سحب ملف طلب العروض من مكتب مديرة المؤسسة طريق أزرو الحاجب

N° 5321/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE TIZNIT

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 42/2020/ FDR

Le Lundi 10 Aout 2020 à 10 heures 00 min, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Tiznit (Salle de Réunion), à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur les **travaux d'alimentation en eau potable de la population du douar Assaka Ighchane à la Commune Ighir N°Thala, cercle de Tafraout, Province de Tiznit.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement à la Division du Budget et des Marchés (service des marchés) de la Province de Tiznit, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **499 727,40 Dhs (Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-sept Dirhams quarante centimes).**

Le cautionnement provisoire : **10 000,00 Dh (Dix mille dirhams).**

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

#### Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division du Budget et des marchés (Service des marchés) de la Province de Tiznit,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division Préécitée
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

La Date limite de dépôt de la documentation technique demandée est le Vendredi 07 Aout 2020 à 16h30mn.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
C (EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT - CONDUITES)	5	C1

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 5323/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
DIRECTION REGIONALE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA  
DELEGATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ DE TETOUAN  
CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN

#### Avis d'appel à candidature de convention avec des médecins spécialistes du secteur privé

Vu le Décret N° 2-12-507 du 28 rabii I 1436 (20 janvier 2015) relatif à la situation des médecins et des médecins dentistes du secteur privé conventionnés avec le ministère de la santé ;

Vu l'Arrêté du ministre de la santé N° 672-17 du 23 di Ibhija 1438 (14 septembre 2017) fixant les circonscriptions administratives et la liste des établissements de santé relevant du ministère de la santé dans lesquels les médecins généralistes et spécialistes et les médecins dentistes du secteur privé peuvent exercer par voie conventionnelle.

Le Centre Hospitalier provincial de Tétouan, lance un appel à candidature à une convention avec des médecins Généralistes du secteur privé pour travailler dans les hôpitaux relevant du CHP de Tétouan :

- 01 Médecin Généraliste

Les conditions requises : Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- ✓ Avoir un diplôme de Doctorat ou un diplôme reconnu équivalent (muni de la décision d'équivalence) ;
- ✓ Etre inscrit dans l'Ordre national des médecins en tant que médecin exerçant du secteur privé ;
- ✓ Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire ordinaire ;
- ✓ Ne pas avoir été condamné pour un fait qualifié de crime contre les personnes ou d'atteinte à la moralité publique.

Dossier de candidature : se compose des pièces suivantes :

- 1- Copie certifiée conforme du diplôme de Doctorat ou un diplôme reconnu équivalent (muni de la décision d'équivalence) ;
- 2- Copie légalisée de la carte d'identité nationale ;
- 3- Attestation récente d'inscription dans l'Ordre national des médecins en tant que médecin exerçant du secteur privé ;
- 4- Attestation de non sanction ordinaire délivrée par l'ordre des médecins ;
- 5- Casier judiciaire ou fiche anthropométrique ;
- 6- Le formulaire de candidature dûment rempli par le candidat à retirer sur place dans le secrétariat du directeur du Centre Hospitalier provincial de Tétouan.

• Délai de dépôt des dossiers de candidature :

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs dossier par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : « Hôpital provincial de Tétouan » au nom de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier provincial de Tétouan ;
- Soit déposer leurs dossiers contre récépissé au secrétariat du directeur du Centre Hospitalier provincial saniatr mel de Tétouan avant le 30 Juillet 2020 jusqu'à 13 h 00 délai de rigueur.

Tout dossier incomplet ou déposé hors ce délai sera rejeté.

Une commission s'occupera de l'étude des dossiers et la liste des candidats admis sera affichée à l'hôpital Provincial de Tétouan.

N° 5322/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION DE MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE DE YOUSOUFIA  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

**AVIS MODIFICATIF CONCERNANT  
L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°16/2020**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe les concernés par l'Appel d'offre Ouvert N° 16/2020 relatif aux Travaux de Construction de La Première Annexe Administrative et d'un Logement Administratif à Chemaia / Province de Youssoufia des modifications suivantes :

1 – Certaines Modifications au niveau du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) .

2- La date du dépôt des échantillons est est Lundi 27 Juillet 2020 à 9 Heures au lieu du Mardi 27 Juillet 2020 à 9 Heures.

Les autres dispositions sont restées sans changement .

N° 5324/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION DE MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE DE YOUSOUFIA  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

**AVIS MODIFICATIF CONCERNANT  
L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°19/2020**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe les concernés par l'Appel d'offre Ouvert N° 19/2020 relatif aux les Travaux de Construction du Caidat de Sidi Chiker et d'un Logement Administratif / Province de Youssoufia des modifications suivantes :

1 – Certaines Modifications au niveau du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) .

2- La date du dépôt des échantillons est Lundi 27 Juillet 2020 à 9 Heures au lieu du Mardi 27 Juillet 2020 à 9 Heures.

les autres dispositions sont restées sans changement .

N° 5327/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION DE MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE DE YOUSOUFIA  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

**AVIS MODIFICATIF CONCERNANT  
L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°17/2020**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe les concernés par l'Appel d'offre Ouvert N° 17/2020 relatif aux les Travaux de Construction de la Deuxième Annexe Administrative et d'un Logement Administratif à Chemaia / Province de Youssoufia des modifications suivantes :

1- Certaines Modifications au niveau du du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) .

1- La date du dépôt des échantillons est Lundi 27 Juillet 2020 à 9 Heures au lieu du Mardi 27 Juillet 2020 à 9 Heures.

les autres dispositions sont restées sans changement .

N° 5325/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION DE MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE DE YOUSOUFIA  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

**AVIS MODIFICATIF CONCERNANT  
L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°20/2020**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe les concernés par l'Appel d'offre Ouvert N° 20/2020 relatif aux les Travaux de Construction du Caidat de Jnane Bouih et d'un Logement Administratif / Province de Youssoufia des modifications suivantes :

1-Certaines Modification au niveau du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) .

2- La date du dépôt des échantillons est au Lundi 27 Juillet 2020 à 9 Heures au lieu du Mardi 27 Juillet 2020 à 9 Heures.

Les autres dispositions sont restées sans changement .

N° 5328/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION DE MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE DE YOUSOUFIA  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

**AVIS MODIFICATIF CONCERNANT  
L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°18/2020**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe les concernés par l'Appel d'offre Ouvert N° 18/2020 relatif aux les Travaux de Construction du Caidat de Sbiaat et d'un Logement Administratif / Province de Youssoufia des modifications suivantes :

1 – Certaines Modification au niveau du du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) .

2- La date du dépôt des échantillons est Lundi 27 Juillet 2020 à 9 Heures au lieu du Mardi 27 Juillet 2020 à 9 Heures

les autres dispositions sont restées sans changement .

N° 5326/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION DE MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE DE YOUSOUFIA  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

**AVIS MODIFICATIF CONCERNANT  
L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°21/2020**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe les concernés par l'Appel d'offre Ouvert N° 21/2020 relatif aux les Travaux de Construction du Caidat d'El Guentour et d'un Logement Administratif / Province de Youssoufia des modifications suivantes :

1 – Certaines Modifications au niveau du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) .

2- L a date du dépôt des échantillons est Lundi 27 Juillet 2020 à 9 Heures au lieu du Mardi 27 Juillet 2020 à 9 Heures.

Les autres dispositions sont restées sans changement .

N° 5329/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 RÉGION SOUSS MASSA  
 PROVINCE TAROUJANT  
 PACHAÏK TALIOUINE  
 COMMUNE TALIOUINE

**AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES OUVERT N 20 /2020 ET 22 /2020**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNE DE TALIOUINE PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE DEUX MANIÈRES D'ENVOI DES PLS PAR LES CONCURRENTS SONT OMISES CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES OUVERT MENTIONNES CI-DESSUS PUBLIES AU QUOTIDIEN LIBERATION N°9056 du JEUDI 02 JUILLET 2020 PAGE DES ANNONCES N°19 A CET EFFET IL A ÉTÉ DÉCIDÉ D'AJOUTER CES DEUX MANIÈRES OUBLIÉES COMME SUIV :

- soit les envoyer par courrier électronique sur portail des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N° 5330/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 RÉGION DE L'ORIENTAL  
 PROVINCE DE JERADA  
 COMMUNE DE JERADA  
 Service de l'urbanisme gestion de l'espace et de l'environnement.

**Arrêté d'alignement.**

*La Présidente de la commune de Jerada :*

-Vu le Dahir n°1-15-85 promulgué le 20 Ramadan 1436 (07 Juillet 2015) pour application de la loi organique 14-113 relative aux communes.  
 -Vu la loi 12-90 relative à l'urbanisme promulguée par le Dahir N° 1-31-92 DU 15 Hija 1412 (17 juin 1992) tel qu'il a été modifié et complété par la loi 12-66 relative au contrôle et à la répression des infractions en matière d'urbanisme et de construction.  
 -Vu le décret n°2-92-832 du 27 Rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour application de la loi 12-90.  
 -Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°005 du 17 janvier 1994 relatif au plan d'aménagement ; ses différentes phases d'étude ; d'instruction ; d'approbation et du suivi de son exécution.  
 -Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°339 relatives au suivi de l'exécution des dispositions du plan d'aménagement.  
 -Vu le plan de redressement approuvé de Hay Zitoune.

**ARRETE :**

**Article unique :** Suite à la loi 12-90 ; compte tenu de l'utilité publique et après délibération du conseil communal ; la présidente de la commune de Jerada décide de créer des vois communales (Rue A. B. F) places et parkings à Hay Zitoune.

N° 5335/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES  
 PREFECTURE DE MEKNES  
 CONSEIL DE LA PREFECTURE DE MEKNES  
 S.G.S./S.E.T.M.

**Avis rectificatif de l'Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°04/2020/ILDH**

Le 27 juillet 2020 à 09 heures 00 mn, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**Travaux d'aménagement du stade municipal de football à la Commune de Toulal , Préfecture de Meknès.**

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue par le règlement de la consultation.

N° 5334/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES  
 PREFECTURE DE MEKNES  
 Conseil de la Préfecture de Meknès  
 S.G.S./S.E.T.M.

**Avis rectificatif De l'Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°02/2020/ILDH**

Le 27 Juillet 2020 à 14h, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**Travaux de rehabilitation d'un terrain de sport de football en gazon synthétique au quartier Al Wahda à la Commune de Meknes**

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue par le règlement de la consultation

N° 5331/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES  
 PREFECTURE DE MEKNES  
 Conseil de la Préfecture de Meknès  
 S.E.T.M.

**Avis rectificatif de l'avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°03/2020/ILDH**

Le 24 Juillet 2020 à 10h, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE L'ETABLISSEMENT DE PROTECTION SOCIAL DAR TALIBA AIN JEMAA A LA COMMUNE D'AIN JEMAA, PREFECTURE DE MEKNES.**

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue par le règlement de la consultation.

N° 5332/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES  
 PREFECTURE DE MEKNES  
 CONSEIL DE LA PREFECTURE DE MEKNES  
 S.G.S./S.E.T.M.

**Avis rectificatif de l'avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°09/2020/ILDH**

Le 23 Juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**CONTROLE DE QUALITE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CREATION D'UN TERRAIN MUNICIPAL DE FOOT-BALL A LA COMMUNE DE OUISLANE , PREFECTURE DE MEKNES.**

- Le Secteur d'activité, la classe et la qualification demandés sont :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
CQ	3	CQ1 et CQ9

- Ainsi le concurrent doit produire une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement « à titre définitif ou provisoire »
- Pour les entreprises non-installées au Maroc, elles doivent présenter un dossier technique tel qu'il est indiqué dans le règlement de la consultation.

N° 5333/PA

«Société Bigtalent» SARL  
Cession des parts sociales et Modification de la forme juridique de la société

Aux termes de la décision extraordinaire de l'assemblée générale faisant objet d'un procès verbal en date du 24 juin 2020 à Casablanca, enregistré le 1er juillet 2020, l'assemblée générale de la société Bigtalent SARL au capital de 100.000,00 DH, dont le siège social est à 23, rue Boured Appt n° 4, 2ème étage, Casablanca, a décidé ce qui suit :

- Cession des parts sociales : la société Start Share cède à M. Mohamed Ali Laaouini les cinquante (50) parts lui appartenant dans la société Bigtalent. M. Mohamed Ali Laaouini devient l'associé unique de la société Bigtalent.  
- Modification de la forme juridique de la société de Sarl, à Sarl AU.  
- Démission : Monsieur Mohamed Meftah est démissionnaire de ses fonctions dans la société Bigtalent.

- Désignation des gérants : M. Mohamed Ali Laaouini est nommé gérant unique de la société Bigtalent SARL AU. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca en date du 8 juillet 2020 sous le n° 738750.

N° 3051/PA

Direction Régionale  
CNSS Fès Saïss  
Avis d'Appel d'Offres  
Ouvvert

AOO n° 06/2020

Le Mardi 08/09/2020 à 10h00mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la CNSS Fès Saïss sis 1er étage à n° 13 rue Qatar VN Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 06/2020, pour l'acquisition des Fournitures Informatiques pour la Direction Régionale CNSS Fès Saïss en lot Unique :

Lot Unique : Tonner et Kit pour Imprimantes et Photocopieurs  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Moyens Généraux/Division Ressources de la Direction Régionale CNSS Fès Saïss sis 1er étage à n° 13 rue Qatar VN Fès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.cnss.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (8 180.00 Huit Mille cent quatre vingt Dhs). L'estimation des coûts des fournitures établie par le maître d'ouvrage

est fixée à la somme de : (272 760.00 : Deux Cent Soixante douze Mille sept Cent soixante Dhs TTC).

Le contenu, les fournitures ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés et commandes de la CNSS du 09 Novembre 2016.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des Moyens Généraux précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Moyens Généraux précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément à l'article 131 du règlement CNSS du 09 Novembre 2016.

Les échantillons, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des Moyens Généraux précité, avant le 07/09/2020 à 16h00mn.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation. Le soumissionnaire doit présenter dans son dossier d'AO, l'attestation de fabrication d'origine et livrer des toners et des Drums Kit d'origine.

N° 5336/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH  
SAFI

PROVINCE YOUSOUFIA  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 25/2020/INDH

Le 07/08/2020 à 12h30, il sera procédé, dans la salle de réunions au Secrétariat Générale la Province YOUSOUFIA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant l'ACHAT DE MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL DANS LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au

service des marchés du Secrétariat Général de la Province YOUSOUFIA. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat:www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :15.000,00 DHS (quinze mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de:720566.25 DHS (sept cent vingt mille, cinq cent soixante six dirhams et vingt-cinq centimes).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des Budgets et Marchés au niveau du Secrétariat Général de la Province YOUSOUFIA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit la transmettre par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. Les échantillons seront déposés au niveau du Service des Marchés relevant du nouveau siège de la Province de Yousoufia, contre décharge au plus tard le JEUDI 07 AOUT 2020 à 12:00 minutes (date limite).

N° 5337/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH  
SAFI

PROVINCE YOUSOUFIA  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 26/2020/INDH

Le 07/08/2019 à 9h30, il sera procédé, dans la salle des réunions au Secrétariat Générale la Province YOUSOUFIA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant l'ACHAT DE MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, RELEVANT DE LA PROVINCE YOUSOUFIA DANS LE CADRE DE MISE EN

ŒUVRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 : cercle AHMER.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la Province YOUSOUFIA. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat:www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 DHS (trente mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de:1 434 432.97DHS (un million quatre cent trente quatre mille quatre cent trente deux dirhams et quatre vingt dix-sept centimes).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des Marchés au niveau du Secrétariat Général de la Province YOUSOUFIA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit la transmettre par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. Les échantillons seront déposés au niveau du Service des Marchés relevant du nouveau siège de la Province de Yousoufia, contre décharge au plus tard le JEUDI 06 AOUT 2020 à 12:00 minutes (date limite).

N° 5338/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH  
SAFI

PROVINCE YOUSOUFIA  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 27/2020/INDH

Le 07/08/2020 à 11H30, il sera procédé, dans la salle des réunions au Secrétariat Générale la Province YOUSOUFIA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres

sur offres de prix concernant l'ACHAT DE MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, RELEVANT DE LA PROVINCE YOUSOUFIA DANS LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021, YOUSOUFIA CHEMAIA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la Province YOUSOUFIA. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat:www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :15.000,00 DHS (quinze mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de:600 507,31 DHS (SIX CENT MILLE CINQ CENT SEPT DIRHAMS ET TRENTE UN CENTIMES).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des des Budgets et Marchés au niveau du Secrétariat Général de la Province YOUSOUFIA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit la transmettre par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les échantillons seront déposés au niveau du Service des Marchés relevant du nouveau siège de la Province de Yousoufia, contre décharge au plus tard le JEUDI 06 AOUT 2020 à 12:00 minutes (date limite).

N° 5339/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH  
SAFI

PROVINCE YOUSOUFIA  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 27/2020/INDH

Le 07/08/2020 à 11H30, il sera procédé, dans la salle des réunions au Secrétariat Générale la Province YOUSOUFIA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres

GENERAL DBM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 28/2020/INDH

Le 07/08/2020 à 10h30, il sera procédé, dans la salle de réunions au Secrétariat Générale la Province YOUSOUFIA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant l'ACHAT DE MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, RELEVANT DE LA PROVINCE YOUSOUFIA, DANS LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021, cercle EL GUENTOUR.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la Province YOUSOUFIA. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat:www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :30.000,00 DHS (trente mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de:1 132 310.72 DHS (un million cent trente deux mille trois cent dix dirhams et soixante deux centimes).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des Budgets et Marchés au niveau du Secrétariat Général de la Province YOUSOUFIA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit la transmettre par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les échantillons seront déposés au niveau du Service des Marchés relevant du nouveau siège de la Province de Yousoufia, contre décharge au plus tard le JEUDI 06 AOUT 2020 à 12h00 minutes (date limite).

N° 5340/PA

«PHYTO INVEST» SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE CAPITAL SOCIAL: 200.000,00 DHS SIEGE SOCIAL:BD SEBTA HAY MERIEM N° 36 ETAGE 1 APPT 3-MOHAMMEDIA Constitution d'une SARL Aux termes d'un acte s.s.p en date à Mohammedia le 10/06/2020, il a été établis les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes : DENOMINATION : «PHYTO INVEST»SARL OBJET SOCIAL : la société a pour objet : -Importation et commercialisation des produits, des matériels, des fournitures et des pesticides à usage agricole. SIEGE SOCIAL:BD SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1 APPT 3-MOHAMMEDIA. CAPITAL SOCIAL:le capital est fixé à 200.000,00 DHS divisé en 2000 parts sociales de 100,00 DHS chacune. Ce capital est ainsi réparti comme suit : - M. Abdelkrim ET- TAOUIL... 160.000,00DHS - M. Yasser ET- TAOUIL ..... 40.000,00DHS Total : 200.000,00 DHS DUREE:99 ans. GERANCE : la société sera gérée parM. Abdelkrim ET- TAOUIL,titulaire de laC.I.N N°BK33071, demeurant à DB NEJMA BLOC 417 N°23 HAY HASSANI - CASA,pour une durée illimitée. Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 06/07/2020sous N°659, R.C.N° :25591.

N° 5341/PA

Fiduciaire MAY Consulting 0522 604 416 7, Rue lieutenant Fernand, la villette Création de société « SKAM LOG INTER SARL »

Au terme d'un acte SSP en date de 04/06/2020 à CASABLANCA a été établis les statuts d'une SARL, dont les Caractéristiques sont les suivantes: DENOMINATION : SKAM LIG INTER « SARL ». L'Objet social: Le Transport de marchandises national et international Siège social : RES AL BOUSTANE 2 IMM 1 MAG 1 SIDI BERNOUSSI-CASABLANCA. Capital social: 100.000,00 Dhs. Composé de 1000 parts sociales de100Dhs, réparties comme suit: 1- Mr. RHAZLANE Abdelmajid : 500 parts social. 2- Mr. BELHAJ BRAHIM : 500 parts social. Gérance: la Société est gérée par: Mr. RHAZLANE Abdelmajid et Mr. BELHAJ BRAHIM. Durée: 99 ans. La création a été effectuée, Le 22 juin 2020 sous le numéro RC N° 463 879 Casablanca. Extrait Pour mention N° 5342/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L RUE IBN ROCHD RESIDENCE EL BARRAKKA 3ème étage appt N 7 OUIDJA Tél. 0536689121 EMAIL :FIDUCAPIORIENT@HOTMAIL.FR Constitution LE POISSON DU CHEF SARL

Aux termes d'un acte notarié en date du : 12/05/2020 il a été établi Les statuts d'une société a SARL dont les caractéristiques sont les suivantes : OBJET : - RESTAURANT - BOULANGERIE PAR PROCEDE MECANIQUE - PATISSERIE SALON DE THE SALLE DE CONFERENCE RAISON SOCIAL : LE POISSON DU CHEF SIEGE SOCIAL: 34 Bd OUTMAN BNOU AFANE RTE AHFIR LOT AL OUAHDA OUIDJA (M) DUREE : 99ans.

SOCIAL:1146300,00 dirhams apport en nature constitué d'un terrain. Mobilier de restauration. Matériels et outillages de cuisine et divise en 11463.00 parts sociales de 100,00 dirhams chacune - Pour Mr. AHMED AHJAM... 3821 Parts -Pour Mr. ISMAIL BOUSOUABI... 3821 Parts - Pour Mr. ABDELLAH ABDERZAK... 3821 Parts GERANCE : la société est gérée par Mr AHMED AHJAM pour une durée illimitée. LE BENEFICE : cinq pour cent 5% à la réserve légale et le reste est attribué aux parts sociales Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d Oujda le 07/07/2020 SOUS N°1339

POUR EXTRAIT ET MENTION FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L N° 5343/PA

"H.H TRAD POPULAIRE" SARL A.U Aux termes d'un acte SSP à Temara en date du 06/03/2020 il a été constitué une sarl a.u, dont les caractéristiques sont les suivantes : Objet : Marchand ou Intermédiaire effectuant importation et exportation - Négociant. Siège Social: Lot Gean Marie N25 Centre Temara. Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams Chacune : Mr LAHBICHI HICHAM 1000 parts. Gérance : Mr LAHBICHI HICHAM est nommé gérant unique pour une durée illimitée. Année Sociale : du 01/01 au 31/12. Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de 1ère Instance de Temara sous le numéro 589 en date du 08/07/2020 et immatriculé sous le numéro 130071.

POUR EXTRAIT ET MENTION N° 5344/PA

Royaume du Maroc Ministère de la santé Délégation Provinciale de Berrechid AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2020

Le 04/08/2020 à 10 Heures il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé à Berrechid, sis à Bd Moulay Ismail, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre de prix pour «Maintenance préventive et curative du Scanner de marque : HITACHI, modèle : Supria 16 relevant du Centre Hospitalier Provincial de Berrechid. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé à Berrechid, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à : 10 000,00 dhs (Dix mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 630 480,00 dhs TTC (Six Cent Trente milles Quatre Cents Quatre Vingt Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics. Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 22 Juillet 2020 à 11h00mn. \*Lieu de rencontre : Hôpital Provincial de Berrechid relevant de la délégation Provinciale du Ministère de la Santé de Berrechid. Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception dans le bureau des marchés de la Délégation de la Santé à Berrechid, Bd Moulay Ismail Berrechid.
  - soit les déposer contre récépissé au bureau précité;
  - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit les envoyer par courrier électronique sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 5345/PA

Royaume du Maroc Ministère de la santé Délégation Provinciale de Berrechid AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2020

Le 04/08/2020 à 12 Heures il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé à Berrechid, sis à Bd Moulay Ismail, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre de prix pour «Maintenance et réparation des installations techniques, des équipements de réfrigération et des groupes électrogènes relevant du Centre Hospitalier Provincial de Berrechid.

Lot n°1: Maintenance et réparation des installations techniques des fluides médicaux. Lot n°2: Maintenance et réparation des chambres froides, des équipements de climatisation et des groupes électrogènes Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé à Berrechid, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot n°1 : 10 000,00 dhs (Dix mille dirhams).
  - Lot n°2 : 10 000,00 dhs (Dix mille dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : - Lot n°1: 148 800,00 dhs TTC (Cent Quarante Huit milles Huit Cents Dirhams TTC).

- Lot n°2 : 240 000,00 dhs TTC (Deux Cent Quarante milles TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux le Jeudi 23 Juillet 2020 à 11h00mn. \*Lieu de rencontre : Hôpital Provincial de Berrechid relevant de la délégation Provinciale du Ministère de la Santé de Berrechid. Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception dans le bureau des marchés de la Délégation de la Santé à Berrechid, Bd Moulay Ismail Berrechid.
  - soit les déposer contre récépissé au bureau précité;
  - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit les envoyer par courrier électronique sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 5346/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELET CERCLE D'IMILCHIL CT AMOUGUER AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°01 / CTA /2020 SEANCE PUBLIQUE

Le : Jeudi 06 Aout 2020 à 11 heures Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune d'Amouguer à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES VETUSTES DE L'ANCIEN RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE A KSAR ELBORJE CT AMOUGUER -PROVINCE DE MIDELET, • Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois milles dirhams (3 000.00 DHS) • L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Soixante Quinze Mille Huit Cent Cinquante Deux Dirhams. (75 852,00 DH) TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la commune. il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 02.12.349 du 8 jourmada I 1434(20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent: • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d' Amouguer. • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité. • Soit les transmettre par voie électronique sur le portail des marchés publics. • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le présent appel d'offres est destiné aux petites et moyennes entreprises. Les concurrents doivent présenter les documents nécessaires fixés dans le règlement de consultations.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation. N° 5347/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELET CERCLE D'IMILCHIL CT AMOUGUER

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°02 / CTA /2020 SEANCE PUBLIQUE

Le : Jeudi 06 Aout 2020 à 12 heures Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune d'Amouguer à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en deux lots séparés :

- LOT N°1 :TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC AUTOS ET ENGIN A LA COMMUNE D'AMOUGUER PROVINCE DE MIDELET
- LOT N°2 : ACHEVEMENT D'AMENAGEMENT ET EXTENSION DU SIEGE COMMUNAL D'AMOUGUER - PROVINCE DE MIDELET.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : • lot N° 1 : Cinq Milles dirhams (5 000.00 DHS) • lot N° 2 : Trois Milles dirhams (3 000.00 DHS) • L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à :

- lot N° 1 : Deux Cent Trente Neuf Mille Huit Cent Quatre Vingt Dirhams , (239 880,00 DH) TTC.
- lot N° 2 : Soixante Neuf Mille Huit Cent Quatre Vingt Deux Dirhams ,80 Cts (69 882,80 DH) TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la commune. il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 02.12.349 du 8 jourmada I 1434(20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent: • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d' Amouguer. • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité. • Soit les transmettre par voie électronique sur le portail des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Le présent appel d'offres est destiné aux petites et moyennes entreprises. Les concurrents doivent présenter les documents nécessaires fixés dans le règlement de consultations.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation. N° 5348/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
CONSEIL PROVINCIAL  
SERVICE DES AFFAIRES FINANCIERES, MARCHES ET MATERIELS  
BUREAU DES ACHAT ET MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°01/BM/SAF/2020  
Le 11/08/2020, à 10h, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'ACHÈVEMENT D'AMÉNAGEMENT EN DALLAGE DES PISTES DES DOUARS :  
- AIT SALH SUR 246 ML  
- AIT MAKHLOUF SUR 133 ML  
- AOURIR SUR 133 ML  
- BOUTAHANOUT SUR 133 ML

A LA COMMUNE DE TASSEGDEL  
Province Chtouka Ait Baha

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics du conseil provincial de Chtouka Ait Baha, ou téléchargé à partir du site : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dirhams (10 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent quatre-vingt-sept mille trois cent cinq dirhams quatre-vingt-douze centimes TTC (287 305.92Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt du dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics du conseil provincial de Chtouka Ait Baha.

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer électroniquement à travers le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

N° 5349/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration  
Direction des Affaires Administratives et Générales  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°30/2020/MEFRA/AC/AU

Le 3 novembre 2020 à 9 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) relevant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, -Rabat Challa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix ayant pour objet l'audit stratégique, opérationnel, de gestion et des performances de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale- CNSS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, -Rabat Challa. Le dossier peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics à l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

• Le cautionnement provisoire est fixé à : Dix Mille Dirhams (10 000,00 Dhs);  
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Un million de Dirhams Toutes Taxes Comprises (1000 000,00 Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) relevant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, -Rabat Challa;  
- Soit déposer, contre récépissé, leurs dossiers dans le bureau d'ordre de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) relevant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, -Rabat Challa ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Soit remettre leurs dossiers au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Les concurrents résidant au Maroc sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément. Le domaine d'activité demandé est : Etudes générales (D 13).

N.B : les concurrents experts comptables et les concurrents personnes physiques ou morales non insallés au Maroc, ne sont pas tenus de produire le certificat d'agrément, mais ils sont tenus de produire le dossier technique comme prévu à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 5350/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA  
CONSEIL PROVINCIAL  
DGS/DDE/SM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX

Le 10/08/2020, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaâ des Sraghna. (Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :  
• 13/2020/BP à 12 h 30  
• TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DES DIVERS DOUARS A LA COMMUNE OULED KHALOUF. PROVINCE D'EL KELAA SRAGHNA- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :12.000.00DHS (Douze mille Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :623.952.00dhs (six cent vingt-trois mille neuf cent cinquante-deux Dhs)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du services des marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna

2-soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.

3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit les envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :

Secteur : C-Classe :5- Qualification exigées : C1  
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 5351/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA  
SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M.  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 10/08/2020, il sera procédé dans les bureaux du secrétariat général de la Province d'El Kelaâ des Sraghna. (Salle Ait Abdelmoula Abdelouahab) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :  
• 13/2020/INDH A 13 h  
Travaux de construction des liaisons routières aux CTS : Amria- Lounasda- OdGame.

- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :150 000.00 DHS (Cent Cinquante Mille Dhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :6 900 350.40DHS (Six Million Neuf Cent Mille Trois Cent Cinquante Dhs Quarante Cts).

• 14/2020/INDH A 13 h:30 mn

Travaux de construction des liaisons routières aux CTS : Sour El Aaz-Ouel- d'Yaagoub-Ouargui et Sahrji.

- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 150 000.00 DHS (Cent Cinquante Mille Dhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 6 646 394.40DHS (Six Million Six Cent Quarante Six Mille Trois Cent Quatre Vingt Quatre Dhs Quarante Cts).

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés auprès de la Division du budget et matériel de la province. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la Province Elkelaa des Sraghna.

-soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province Elkelaa des Sraghna.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

-Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :

Secteur : BClasse :3- Qualification : B1-B5  
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 5352/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE

DE MOHAMMEDIA SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M./SM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N° 01/2020/INDH

Le Mercredi 05 Août 2020 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Travaux de construction de 4 unités préscolaires en modulaire au niveau de la préfecture de Mohammedia

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 13 000,00 Dhs (Treize mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit cent cinquante deux mille sept cent vingt Dhs TTC (852.720,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dépôt des plis et des offres peuvent être effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Il est prévu une visite des lieux le Jeudi 23 Juillet 2020 à 10 H (Point de rencontre siège de la Préfecture).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 5353/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**CONSEIL PROVINCIAL**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
 N° : 25/2020/BP/PAZ  
 Le 05 Aout 2020 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Construction des blocs sanitaires au niveau de dix (10) mosquées en milieu rural, Province d'Azilal  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt mille dirhams, 00 Cts (20.000,00 DH).  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : sept cent cinquante mille six cent dirhams, 00 Cts (750 600,00 DH).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent:  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
 - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur général des services au conseil Provincial d'Azilal ;  
 - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
**N° 5354/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**CONSEIL PROVINCIAL**  
**D'AZILAL**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
 N° : 27/2020/BP/PAZ  
 Le 05 Aout 2020 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

• Achèvement d'adduction en eau potable du douar Ait Brahim à la CT Ait Mazigh, province d'Azilal.  
 • Adduction en eau potable du douar Bergal à la CT tidilifetouaka, Province d'Azilal.  
 • Réhabilitation projet d'adduction en eau potable du douar Tafant et Smetala CT Ait M'hamed, Province d'Azilal.  
 • Réhabilitation projet d'adduction en eau potable des douars Anbed et Ait Hidda à la CT Sidi Ya-coub Province d'Azilal.  
 • Réhabilitation projet d'adduction en eau potable des douars Ait Tam-jout et Aghenbou à la CT Tagleft Province d'Azilal.  
 • Réhabilitation projet d'adduction en eau potable des douars Al Hadda-daet Tasgua à la CT Ouaouizert, Province d'Azilal.  
 • Adduction en eau potable des douars Bousba et Ighrem Noukatou à la CT Ait Majden, Province d'Azilal  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent Vingt Mille dirhams, 00 Cts (120.000,00 DH).  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq Millions Cent Cinquante-Huit Mille Trente-Deux dirhams 00 centimes (5.158.032,00 Dh)  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent:  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;  
 - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
**N° 5355/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**CONSEIL PROVINCIAL**  
**D'AZILAL**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
 N° : 30/2020/BP/PAZ  
 Le 05 Aout 2020 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Construction des blocs sanitaires au niveau de six (06) écoles rurales à la Province d'Azilal  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Douze mille cinq cent dirhams, 00 Cts (12500,00 DH).  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt dirhams, 00 Cts (497 880,00 DH).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent:  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
 - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur général des services au conseil Provincial d'Azilal ;  
 - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
**N° 5356/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**WILAYA DE LA REGION SOUSS**  
**MASSA**  
**PREFECTURE D'AGADIR**  
**IDAOUTANANE**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
 N° 03/INDH/2020  
 Le 13 août 2020 à 10 Heures, il sera procédé,

dans les bureaux de la salle de réunion de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : L'ACQUISITION DE FOURNITURES ET MANUELS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE UN MILLION DE CARTABLES ZONE AGADIR CENTRE-ANZA, PREFECTURE D'AGADIR IDA OUTANANE(INDH).  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)).  
 • Le Montant du cautionnement provisoire est de : Cent mille dirhams ( 100 000,00 dhs)  
 • L'estimation des coûts des fournitures établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Cent Soixante Douze Mille Cent Quatre Vingt Seize Dirhams et Cinq Centimes TTC ( 1 172 196,05 DHs TTC).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) précité.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane ;  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
 - Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;  
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Les échantillons (art 1, 2, 3, 4 et 5 ) figurant dans le deuxième chapitre : descriptif technique du CPS, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des services des marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane le 12 août 2020 avant 12 heures.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.  
**N° 5357/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**WILAYA DE LA REGION SOUSS**

**MASSA**  
**PREFECTURE D'AGADI**  
**IDAOUTANANE**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
 N° 04/INDH/2020  
 Le 13 août 2020 à 11 Heures 00, il sera procédé, dans les bureaux de la salle de réunion de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : ACQUISITION DE FOURNITURES ET MANUELS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE UN MILLION DE CARTABLES ZONE BENSERGAO-TIKIOUINE, PREFECTURE D'AGADIR IDA OUTANANE.  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)).  
 • Le Montant du cautionnement provisoire est de : Cent mille dirhams (100 000,00 dhs)  
 • L'estimation des coûts des fournitures établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Cent Cinquante Sept Mille Sept Cent Trente Deux Dirhams et Vingt Trois Centimes TTC ( 1 157 732,23 DHS TTC).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) précité.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane ;  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
 - Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;  
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Les échantillons (art 1, 2, 3, 4 et 5) figurant dans le deuxième chapitre : descriptif technique du CPS, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans les bureaux des services des marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane le 12 août 2020 avant 12 heures.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du ré-

glement de consultation.  
**N° 5358/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'EL JADIDA**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
 N°10/2020/INDH  
 Le Lundi 03 Aout 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à l'Acquisition des manuels et des cahiers scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables » pour l'année scolaire 2020/2021 à la province d'El Jadida: Cycle d'enseignement Primaire au district pédagogique d'Azemmour (Communes territoriales: Azemmour et Bir jdid).  
 Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.machéspublics.gov.ma](http://www.machéspublics.gov.ma).  
 - Le cautionnement provisoire est fixé à : Dix Mille dirhams (10.000,00 DH)  
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : six cent quatre vingt douze mille cent vingt neuf dirhams et 27 cts (692.129,27 DH)  
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent:  
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.  
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation  
**N° 5359/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL JADIDA  
SECRETARIAT GENERAL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N°11/2020/INDH  
Le Lundi 03 Aout 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à l'Acquisition des manuels et des cahiers scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables» pour l'année scolaire 2020/2021 à la province d'El Jadida: Cycle d'enseignement Primaire au district pédagogique d'el Jadida (Commune territoriale: El Jadida) .  
Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.machéspublics.gov.ma](http://www.machéspublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à : Douze Mille dirhams (12.000,00 DH)  
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : neuf cent quinze mille deux cent quatre vingt cinq dirhams et 58 cts (915.285,58 DH).  
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation

N° 5360/PA

**MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL JADIDA  
SECRETARIAT GENERAL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N°12/2020/INDH  
Le Lundi 03 Aout 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à l'Acquisition des manuels et des cahiers scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables» pour l'année scolaire 2020/2021 à la province d'El Jadida: Cycle d'enseignement Primaire au district pédagogique d'Azemmour (Communes territoriales: Haouzia, Od Rahmoune et S.A.B. Hamdouche).  
Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.machéspublics.gov.ma](http://www.machéspublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à : vingt trois Mille dirhams (23.000,00 DH)  
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : un million cinq cent vingt six mille cinq cent treize dirhams et 38 cts (1.526.513,38 DH)  
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation

N° 5361/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL JADIDA  
SECRETARIAT GENERAL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N°13/2020/INDH  
Le Lundi 03 Aout 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à l'Acquisition des manuels et des cahiers scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables» pour l'année scolaire 2020/2021 à la province d'El Jadida: Cycle d'enseignement Primaire au district pédagogique d'Azemmour (Communes territoriales : Laghdira, Lamharza sahel et Chtouka) .  
Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.machéspublics.gov.ma](http://www.machéspublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à : seize Mille dirhams (16.000,00 DH)  
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : un million quarante cinq mille six cent soixante neuf dirhams et 29 cts (1.045.669,29 DH)  
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation

N° 5362/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL JADIDA  
SECRETARIAT GENERAL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N°14/2020/INDH  
Le Lundi 03 Aout 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à l'Acquisition des manuels et des cahiers scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables» pour l'année scolaire 2020/2021 à la province d'El Jadida: Cycle d'enseignement Primaire au district pédagogique d'El Jadida (Communes territoriales : Od Aissa, Od Ghanem, Sidi M'Hamed Akhdim et Sidi Abed) .  
Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.machéspublics.gov.ma](http://www.machéspublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à : vingt Mille dirhams (20.000,00 DH).  
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : un million trois cent soixante huit mille neuf cent quarante huit dirhams et 15 cts (1.368.948,15 DH)  
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation

tions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation

N° 5363/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL JADIDA  
SECRETARIAT GENERAL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N°15/2020/INDH  
Le Lundi 03 Aout 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à l'Acquisition des manuels et des cahiers scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables» pour l'année scolaire 2020/2021 à la province d'El Jadida: Cycle d'enseignement Primaire au district pédagogique d'El Jadida (Communes terri-

toriales : My Abdellah et Od Hcine).

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Administratives /service du budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.machéspublics.gov.ma](http://www.machéspublics.gov.ma).  
- Le cautionnement provisoire est fixé à : vingt deux Mille dirhams (22.000,00 DH).  
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : un million quatre cent quarante mille six cent soixante cinq dirhams et 12 cts (1.440.665,12 DH)  
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation

N° 5364/PA

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Département de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

الجمهورية المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتعليم  
والتعليم العالي والبحث العلمي  
إدارة التعليم العالي والبحث العلمي  
الأكاديمية  
الرئيسية

**Avis modificatif de l'appel d'offres n° 05IUH2C/2020**

La présidente de l'université Hassan II de Casablanca porte à la connaissance de tous les soumissionnaires à l'Appel d'offre n° 05IUH2C/2020 relatif à « l'Achat de matériel scientifique destiné à la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca en 5 lots » publié dans le journal libération n°9055 du 01/07/2020 qu'il y a un changement au niveau des caractéristiques techniques relatif au lot n°2 "Achat de matériel scientifique pour le département de Biologie de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca" notamment l'article n°2 (le nombre de section est de 3 au lieu de 4).

Ainsi pour l'article 5 du lot n° 2 "Achat de matériel scientifique pour le département de Biologie de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca" il s'agit d'un « agitateur Mouvement orbital » au lieu d'un « agitateur à plaque chauffé ».

Pour plus d'informations contacter le service économique de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca.

ROYAUME DU MAROC

N° 5365/PA



## AVIS

**Recrutement de quatre (04) Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistants (Postes budgétaires transformés) Session du 10 Août 2020**

عدد المناصب	التخصص
01	Génie Electrique
01	Informatique
01	Electronique et Informatique
01	Génie Mécanique – Génie Industriel - Maintenance Industrielle

Le Concours est ouvert aux fonctionnaires titulaires d'un diplôme de doctorat ou d'un doctorat d'Etat ou d'un autre diplôme reconnu équivalent.

La candidature à ce concours s'effectue exclusivement, en ligne jusqu'au mercredi 25 juillet 2020 à minuit, à travers le portail électronique : <http://recrutement.usms.ac.ma>

Les candidats retenus pour passer l'entretien oral seront contactés par l'administration pour déposer un dossier papier conforme au dossier électronique contenant les pièces suivantes :

- ♦ Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Doyen de la FST de Béni Mellal ;
- ♦ Une autorisation administrative pour participer au concours ;
- ♦ Deux (02) extraits récents d'acte de naissance ;
- ♦ Deux (02) copies légalisées de la C.I.N ;
- ♦ Deux (02) enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat ;
- ♦ Un (01) exemplaire des diplômes certifiés conformes aux originaux ;
- ♦ Un (01) exemplaire de la thèse du doctorat ;
- ♦ Un (01) exemplaire de l'ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (Articles, Ouvrages, Etudes, Monographies...);
- ♦ Une copie de l'arrêté d'équivalence scientifique pour les diplômés étrangers.

NB : la légalisation des pièces susmentionnées doit être datée avant le 26/07/2020.

Les résultats préliminaires et définitifs seront publiés sur le portail de l'emploi public et sur le site de l'établissement.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 46/2020/ BG**

Le Lundi 17 Aout 2020 à 11 heures 00 min, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Tiznit (Salle de Réunions), à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur la réalisation de l'étude géotechnique, de la réception de fonds de fouilles et des essais de contrôle de la qualité des travaux relatifs à :

- 1-extension du siège de la Province de Tiznit ;
- 2- construction des logements administratifs à la ville de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement à la Division du Budget et des Marchés (service des marchés) de la Province de Tiznit, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :68 880,00 Dh (Soixante Huit Mille Huit Cent Quatre Vingt Dirhams).

Le cautionnement provisoire : 3000,00 DH (Trois Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division du Budget et des marchés (Service des marchés) de la Province de Tiznit,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division Précitée
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification des laboratoires :

ACTIVITE	QUALIFICATION EX	CATEGORIE
CQ : Contrôle Qualité	CQ.1	4
EG : Etudes Géotechniques	EG.1	3

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.



**PROGRAMME PRÉVISIONNEL MODIFICATIF AU TITRE DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020**

Le programme prévisionnel modificatif que le maître d'ouvrage, le Directeur provincial de l'AREF Draa-Tafilalet à Ouarzazate, envisage de lancer pour l'année budgétaire 2020 est le suivant :

**Les fournitures:**

Type de fournitures	Objet de services	lieu de livraison	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés aux PME
Bois de chauffage	Acquisition de bois de chauffage destiné aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale	Diverses communes	Appel d'offres ouvert	2ème ou 3ème trimestre	Service des affaires administratives et financières	

**Les Travaux:**

Type de Travaux	Objet de services	lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés aux PME
Mise a niveau	Travaux de mise a niveau de 12 écoles primaires relevant de la direction de Ouarzazate	Diverses communes	Appel d'offres ouvert	3ème trimestre	Service des affaires administratives et financières	
Extension	Travaux d'extension de 04 écoles primaires relevant de la direction provinciale de Ouarzazate en construction de 08 salles de classe	Diverses communes	Appel d'offres ouvert	3ème trimestre		PME
Extension	Travaux d'extension du lycée collégial Iminoulaoune relevant de la direction provinciale de Ouarzazate en construction de 03 salles de classe polyvalentes	Iminoulaoune	Appel d'offres ouvert	3ème trimestre		PME
Aménagement	Travaux d'aménagement de 04 établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Ouarzazate	Diverses communes	Appel d'offres ouvert	3ème trimestre		

N.B: Ce programme prévisionnel peut être modifié en fonction des priorités et des crédits alloués.